67e ANNEE (7e SÉRIE) — N° 3 — 17 JANVIER 1957

# L'AMI DU CLERGÉ

*Paraît à Langres tous les jeudis*

Mgr F.-M. CATHERINET
*Protonotaire apostolique*
Directeur

R. DESVOYES
*Chanoine titulaire de Langres*
Codirecteur

## SAINT JEAN CHRYSOSTOME

### Sa jeunesse - Sa vocation

Au début de l'année 386, le jour même de son ordination sacerdotale, un homme de quarante ans environ montait, pour la première fois, à l'ambon de l'église principale d'Antioche. Il était de petite taille ; les austérités avaient émacié son visage et voilé son sourire, mais donné à son large front comme une auréole de majesté, et mis dans ses yeux une flamme ardente. Sa modestie, sa fermeté prudente, sa science de l'Ecriture, la perfection de son style et de sa diction, et surtout le feu intérieur d'un zèle brûlant et d'un dévouement passionné au bien surnaturel des âmes donnaient à sa parole une puissance irrésistible et conquéraient du premier coup la sympathie et l'admiration de son auditoire exigeant et frivole. Ainsi débutait celui qu'on nommait alors Jean d'Antioche, que la postérité, à partir du VIIe siècle, devait connaître sous le nom de Chrysostome, c'est-à-dire « Bouche d'Or » et dont la réputation ne ferait que croître jusqu'au jour ou saint Pie X lui décernerait le titre de « patron céleste des orateurs sacrés ».

D'où venait cet homme ? Où s'était-il formé à l'éloquence et au zèle des âmes ? Comment avait mûri cette vocation un peu tardive, dont Antioche et Constantinople, les lettres humaines et la sainteté catholique devaient s'honorer ?

C'est à ces questions que nous allons essayer de répondre.

Les renseignements que nous ont laissés sur la première partie de sa vie les historiens du temps sont assez maigres. Mais dans les œuvres de saint Jean Chrysostome lui-même, surtout dans ses œuvres de jeunesse, un bon nombre de traits autobiographiques se rencontrent. Des savants comme Hermant, Tillemont et Montfaucon se sont plu à les grouper, à les tisser en un récit suivi. En nous inspirant de la même méthode, nous aurons un double avantage : celui de ne composer que de traits authentiques la physionomie de notre saint, et celui de faire connaître du même coup, par des analyses et des extraits les premiers textes sortis de sa plume.

* *

Jean naquit à Antioche, en 344 probablement, d'une famille noble et riche. Son père s'appelait Secundus ; il exerçait un commandement supérieur très important dans l'armée romaine d'Orient. Il mourut jeune, laissant à son épouse deux enfants en bas âge. L'aînée, une fille, avait deux ans quand Jean vint au monde ; elle mourut de bonne heure. Anthusa, la jeune veuve, n'avait que vingt ans. Elle renonça à un second mariage pour s'occuper uniquement de son fils, en qui son cœur aimant retrouvait les traits du caractère et même du visage de Secundus. Chrétienne comme son mari, elle prenait sur ses revenus personnels pour faire l'aumône et pour subvenir aux frais de l'éducation de son fils ; elle réservait intact pour celui-ci le patrimoine laissé par son époux. Sa vertu s'imposait à l'admiration des païens eux-mêmes.

« Je me souviens, raconte saint Jean Chrysostome que dans ma jeunesse, le rhéteur Libanius ressentit des transports d'admiration pour ma mère. M'apercevant pour la première fois parmi ses auditeurs il demanda selon sa coutume à ceux qui étaient assis auprès de lui, d'où je venais et quelle était ma famille. On lui répondit que j'étais le fils d'une veuve. Alors il me questionna sur l'âge de ma mère et voulut savoir depuis quelle époque elle était veuve. Quand il eût appris qu'elle avait quarante ans et qu'il y aurait bientôt vingt ans qu'elle avait perdu mon père, cet homme fut stupéfait d'étonnement, et se tournant vers ceux qui l'entouraient, il s'écria : Dieu ! Quelles femmes il y a parmi les chrétiens ! »

Telle était l'âme d'élite que Dieu avait placée près du berceau de Jean pour entourer son enfance et sa jeunesse d'une atmosphère d'affection familiale, d'esprit chrétien et de délicate pureté.

Cette dernière vertu n'était pas sans mérite dans une ville comme Antioche.

* *

Aux confins de l'Asie mineure et de la Syrie, au point où le fleuve Oronte, après avoir coulé vers le nord depuis sa source, se retourne vers l'ouest pour courir à la Méditerranée, un des lieutenants d'Alexandre le Grand, Seleucus, avait construit la capitale de son royaume, et lui avait donné le nom de son père : Antiochus. Appuyée, au sud, au mont Silpius, qui dominait de près de 300 m. le niveau du fleuve, elle étendait vers le nord, jusqu'à l'Oronte et même au-delà, ses quatre agglomérations principales que Suétone compare à quatre grandes villes. Un vaste rempart l'enveloppait toute entière. Sur le flanc du Silpius, au milieu des rochers nus, des cascades d'eau vive et des gorges à demi-sauvages remplies de lauriers et de myrtes, l'art grec avait semé ses merveilles : un panthéon, des temples, un forum, des cirques, des théâtres, des bains, des basiliques, lieux de culte, d'affaires ou de plaisir. Au pied

de la montagne, une large avenue, bordée de quatre rangs de colonnes analogues à celle de Palmyre, pavée de dalles par Hérode le Grand et ornée d'une multitude de statues, traversait la ville de l'orient à l'occident, sur une longueur de 36 stades (environ 7 km). Sur l'Oronte, enfin, dans une île probablement artificielle, le roi Gallinicus avait construit une forteresse ; les gouverneurs romains l'avaient agrandie et transformée en un somptueux palais ; les empereurs aimaient à y séjourner.

Tout semblait concourir à la prospérité de la cité. Vers l'est, à quelques heures de marche, c'était le désert, d'où surgissaient sans cesse des caravanes, venues de l'Arabie, de l'Euphrate et des régions inconnues qu'Alexandre lui-même n'avait point visitées. A l'occident, l'Oronte conduisait au port de Séleucie, construit en même temps qu'Antioche, sur les bords de la Méditerranée, et là c'était l'afflux de toute la richesse, de toute la civilisation du monde gréco-romain dont la Méditerranée reliait toutes les provinces. Tandis que ces avantages commerciaux attiraient, avec les Syriens du pays et les fonctionnaires romains, une foule bigarrée de Juifs, de Phéniciens, de Carthaginois, de Grecs, mêlée aux Arabes, aux Persans et aux riverains de l'Euphrate et du Tigre, la douceur du climat, la transparence de l'air, l'abondance des eaux, la beauté du site retenaient en ces lieux enchantés les riches et les oisifs. Sur l'emplacement ou s'élève aujourd'hui une bourgade de 6.000 habitants, saint Jean Chrysostome voyait s'étaler une ville que les calculs les plus sérieux évaluent à 500.000 âmes environ. Jadis, rivale d'Alexandrie et la seconde ville du monde après Rome, Antioche à la fin du IVe siècle, disputait encore le second rang à Constantinople, à Milan, à Ctésiphon. Telle était la cité que les historiens nomment « la belle », la « grande » Antioche, que S. Jean Chrysostome appelle « la capitale de l'Orient ».

Malheureusement, dans cette plaine que des rues parallèles divisaient en échiquier, ces foules diverses avaient apporté et mis en commun plus de vices que de vertus. Nous ne dirons rien de ces cortèges publics de joueurs de flûtes, de luths ou de tambourins ; de ces orgies domestiques suivies de jeux dissolus et d'exhibitions théâtrales qui faisaient pâlir la triste réputation de Corinthe elle-même ; de cette animation enfiévrée de la place publique où les danseuses, les bateleurs, les sorciers, affolaient un peuple aussi avide d'impostures que de débauches ; de toute cette corruption enfin, dont Juvénal avait vu quelques échantillons à Rome et qu'il stigmatisait en disant que le fleuve syrien l'Oronte, s'était, comme un égoût, déversé dans le Tibre. Mais ces infamies, dont nous ne pourrions subir le récit sans malaise, et qu'une civilisation chrétienne prolongée a bannies de nos mœurs publiques, semblaient alors faire partie intégrante de la vie de la grande cité sur laquelle le fils d'Anthusa ouvrait ses yeux attentifs d'adolescent et de jeune homme. Il observait tout avec cette acuité de vision qu'attestent, dans ses discours ; la netteté des tableaux et même la hardiesse des expressions. Et cependant il sut se garder pur au milieu de ce débordement de fange.

Il est certain, en effet, que son innocence ne fut jamais ternie. Nulle part il ne fait entendre ces cris déchirants que le souvenir de certaines fautes arrache aux âmes que le mal a profondément blessées. En plusieurs passages de ses œuvres, il fait sous nos yeux des examens de conscience où il se juge avec une extrême sévérité : les faiblesses de la chair n'y sont pas mentionnées. Bien plus, nous avons sur ce point le témoignage involontaire de ses pires ennemis. Ceux-ci acharnés à la perte de Jean devenu archevêque de Constantinople, envoyèrent des messagers à Antioche pour enquêter sur le passé et spécialement sur la jeunesse de leur adversaire. Mais l'enquête n'aboutit à rien ; il fallut chercher d'autres arguments contre le saint archevêque. Ce triomphe de la vertu était avant tout l'œuvre de la grâce divine ; il atteste en même temps chez notre héros une vigueur de caractère, une noblesse d'âme, une délicatesse de conscience qui méritent notre admiration ; mais il montre aussi avec quelle persévérante et attentive tendresse Anthusa avait su accomplir son œuvre d'éducatrice ; il fallait que les vertus de cette mère fussent d'une essence bien rare pour captiver, retenir et satisfaire toutes les aspirations qui dans un tel milieu, faisaient palpiter le cœur d'un jeune homme de vingt ans.

* *

Elle avait voulu que ce fils reçût une éducation parfaite. Quand il eut appris à lire et à écrire, Jean passa donc à l'école des grammairiens, puis à celle du philosophe Andragathius, enfin à celle du rhéteur Libanius, qui eut sur lui l'influence la plus profonde. Païen convaincu, Libanius avait professé avec éclat à Constantinople et à Nicomédie ; puis, à l'âge de quarante ans, il était revenu à Antioche, sa ville natale, dont il était l'orgueil, et où il continuait de tenir une école réputée dans tout l'Orient. — Sous sa conduite, Jean s'éprit d'admiration pour les poètes classiques de la Grèce; il se rompit à toutes les finessees de la langue, du style, de la composition littéraire, des exercices académiques où il remporta quelques brillants succès. En même temps il s'adonnait à l'étude du droit et faisait ses débuts au barreau. Un instant il rêva d'une brillante carrière dans l'administration romaine : ses études l'y préparaient ; la considération qui entourait sa famille lui en facilitait l'accès. Mais des aspirations plus nobles grandissaient en lui ; elles allaient prendre tout entier ce jeune homme à qui souriait déjà la gloire littéraire, et à qui Libanius mourant devait plus tard regretter de ne pouvoir léguer sa chaire, parce que disait-il les chrétiens le lui avaient accaparé.

Les Chrétiens !... C'est à Antioche même que ce nom avait été prononcé pour la première fois, environ dix ans après l'Ascension, et la petite assemblée des fidèles qui passait alors inaperçue dans la grande cité, — même lorsqu'elle était présidée par S. Pierre, réconfortée par la parole de S. Paul où empourprée par le martyre de saint Ignace, — était devenue une multitude. Au temps de la jeunesse de S. Jean Chrysostome, Julien l'Apostat nous atteste que les chrétiens formaient à Antioche la majorité. Mais dans cette abondante

moisson, l'ivraie ne manquait pas. Comment résister à l'atmosphère enivrante de plaisirs et de frivolité coupables qui régnaient sur la grande ville ? Et puis l'arianisme était venu, laissant à Antioche plus qu'ailleurs, des germes funestes de division. De cette situation troublée il nous faut dire ici quelques mots, ne serait-ce que pour expliquer comment S. Jean Chrysostome put, en toute bonne foi, exercer son ministère à Antioche dans une église que tout l'Occident, Rome en tête, regardait alors comme schismatique.

* *

Au début des querelles ariennes, S. Eustathe était évêque d'Antioche. C'était un ami de S. Athanase ; aussi fut-il, en 330, chassé de son trône épiscopal, il devait mourir en exil. Des évêques ariens lui succédèrent. Toutefois un petit groupe de chrétiens ne voulut pas les reconnaître, et demeura fidèle à l'exilé ; on les nomma les Eustathiens. L'ensemble des chrétiens, tout en demeurant catholiques au fond, obéissaient pratiquement aux évêques officiellement intronisés, lesquels, je le répète, étaient ariens.

Cette situation équivoque se maintint pendant tout le pontificat de Léonce. Ce n'était pas sans quelques tiraillements. A côté des Eustathiens qui formaient l'extrême droite et boudaient l'évêque, une foule de catholiques s'habitua peu à peu à délaisser l'église officielle pour assister, hors de la ville, à des réunions de piété dans lesquelles les prêtres Flavien et Diodore expliquaient la sainte Ecriture et faisaient chanter les Psaumes en chœurs alternés. Impuissant devant cette désertion en masse, Léonce finit par ouvrir aux deux prêtres les églises de la ville.

Mais pendant ce temps, à l'aile gauche du troupeau, s'agitait Aëtius, l'un des types les plus caractéristiques de ces époques troublées. Il avait été successivement chaudronnier, orfèvre, valet de chambre, médecin. Ayant trouvé le temps, tout en exerçant ces professions disparates, d'apprendre la dialectique d'Aristote et la théologie d'Arius, il s'était fait un renom de disputeur invincible. N'avait-il pas, un jour, provoqué un manichéen célèbre d'Alexandrie, un certain Aphtonius, et ne l'avait-il pas réduit si honteusement au silence que l'autre en était mort de chagrin ? Maintenant il s'en prenait aux catholiques, mettait l'hérésie arienne en syllogismes et ces syllogismes en vers, et son succès était tel que l'empereur arien lui confiait l'instruction religieuse de l'héritier présomptif du trône, de celui qui devait être Julien l'Apostat. L'influence d'Aëtius à Antioche, sa patrie, grandissait avec sa fortune ; et en attendant qu'elle exerce l'éloquence de S. Jean Chrysostome, son intransigeance brouillonne mettait dans le plus cruel embarras le prudent évêque Léonce, arien lui-même, mais plus soucieux de paix que de controverse. Le pauvre évêque n'arrivait à maintenir l'union, au milieu de tous ces partis, qu'à force d'habileté, de concessions, ou même d'expédients qui parfois manquaient de dignité. On racontait qu'à l'office, quand arrivait le moment de la doxologie, les catholiques disaient, comme aujourd'hui : « Gloire au Père, et au Fils, et au St-Esprit » ; les autres : « Gloire au Père, par le Fils, dans le St-Esprit ». L'Evêque, surveillé des deux côtés, commençait par dire : « Gloire au Père » à haute et intelligible voix ; puis il toussait violemment et ne recouvrait la parole que pour la finale « dans tous les siècles des siècles. Amen ». Mais il ne se faisait pas d'illusion sur la situation réelle de son troupeau, et on l'entendait parfois dire tristement, en passant la main dans la magnifique chevelure blanche qui couronnait son front : « Quand cette neige sera fondue, il y aura de la boue à Antioche ! »

En 357, le souffle de la mort passa sur sa tête et y fit fondre la neige. La boue ne tarda guère. Après l'épiscopat d'Eudoxe, un pur arien, Mélèce devint évêque. On était en 360 ; le fils d'Anthusa avait alors 16 ans. Il put assister au morcellement de son Eglise.

Mélèce était un pasteur doux, pieux, populaire ; il habitait Antioche depuis peu de temps, et la discrétion prudente de ses paroles jointe à l'aménité de son caractère lui avait attiré des sympathies dans tous les partis religieux. Le jour de l'élection épiscopale l'union s'était faite sur son nom. Mais dès son premier discours les Ariens comprirent qu'il n'était pas leur homme. En moins d'un mois ils avaient obtenu l'exil de Mélèce et l'intronisation d'un arien de vieille roche, nommé Euzoïus. Désormais, il y avait à Antioche deux évêques, l'un arien, l'autre catholique, mais exilé. C'était la première cassure qui rompait l'unité de cette brillante église.

L'année suivante (361) l'empereur Constance mourait. Les évêques catholiques, et parmi eux Mélèce, revinrent d'exil. A leur tête était le grand Athanase d'Alexandrie, dont l'attention fut immédiatement attirée par la triste situation de l'importante église d'Antioche. Il se proposait d'y commencer l'œuvre d'union en demandant aux partisans d'Eustathe, son ami, de reconnaître l'évêque Mélèce. Il y eût sans doute réussi, tant son autorité était grande, si un autre courageux confesseur de la foi catholique, Lucifer, évêque de Cagliari, en Sardaigne, n'était à ce moment même, passé par Antioche en revenant d'exil. De sa propre autorité, après un examen sommaire de la situation, il déclarait que seuls les partisans d'Eustathe étaient les vrais catholiques et ordonnait évêque leur chef le prêtre Paulin (362). Après l'extrême gauche arienne, voici que l'extrême droite eustathienne de l'Eglise d'Antioche rompait l'unité ; les partisans d'Eustathe n'étaient jusque là qu'une petite chapelle ; pourvus d'un évêque, ils devenaient une église dans l'église. S. Athanase en fut consterné ; mais le mal était fait. Il s'aggrava quelques années plus tard (375) lorsqu'un parti d'appollinaristes jugea bon de se donner, lui aussi, un évêque — le quatrième ! — en la personne de son chef, le prêtre Vitalis.

S. Jérôme, qui passait alors par Antioche en se rendant à Bethléem, et qui s'y arrêtait pour recevoir l'ordination sacerdotale des mains de Paulin et pour prendre, près de Diodore et même près des Appollinaristes, quelques leçons d'interprétation de la Sainte Ecriture, S. Jérôme n'arrivait plus à s'y reconnaître parmi tant d'évêques rivaux, et il implorait les lumières du pape de Rome.

« L'Eglise catholique, lui disait-il, divisée en trois partis, s'efforce de m'attirer à elle. Moi je m'écrie : S'il y a quelqu'un ici qui soit uni à la chaire de Pierre, je suis avec lui ! Mélèce, Paulin, Vitalis me répondent qu'ils te sont unis. Je pourrais le croire, si un seul me le disait ; mais il y en a sûrement deux qui mentent, à moins qu'ils ne mentent tous trois. Je te supplie donc de m'écrire et de me faire savoir quel est celui avec lequel je dois entrer en communion. »

* *

A cette époque, le choix d'Anthusa et de son fils était fait depuis longtemps. Aux yeux des bons catholiques, en effet, Euzoïus (et Dorothée son successeur) étant arien n'était pas l'évêque légitime ; Vitalis non plus ; il était, lui aussi, partisan d'une erreur condamnée. Restaient Paulin et Mélèce. Le premier Paulin, était à la tête d'un troupeau peu nombreux, dont la foi n'avait jamais pâli, même aux plus mauvais jours, et qui s'était honoré par sa fidélité à l'évêque S. Eustathe. De loin, Rome, assez mal renseignée du reste par Lucifer de Cagliari sur l'état réel des choses, soutenait Paulin et traitait Mélèce de schismatique.

Cependant, sur place, la masse, presque l'unanimité des chrétiens d'Antioche, conduits par les prêtres Flavien et Diodore, reconnaissait l'autorité de Mélèce, et tous les évêques d'Orient étaient pour lui ; ils avaient à leur tête S. Grégoire de Nazianze et surtout S. Basile le Grand, qui n'hésita pas, pour soutenir Mélèce, à entrer en difficultés avec le pape S. Damase. On ne pouvait, du reste, incriminer l'orthodoxie de Mélèce, trois fois exilé par les Ariens, et qui devait mourir en présidant, à Constantinople, le second Concile œcuménique (381) où fut définitivement condamnée et extirpée l'hérésie arienne. Dans sa ville d'Antioche, Mélèce était vénéré et très aimé. Ses départs étaient un deuil public, ses retours une fête. Les mères donnaient son nom à leurs enfants ; on voyait son image peinte ou gravée partout, sur les cachets, sur les bagues, sur les meubles, sur les lambris ; ses funérailles furent triomphales, sa mémoire célébrée comme celle d'un saint. C'est à lui qu'Anthusa avait donné sa confiance ; c'est vers lui qu'elle dirigeait son fils pour achever son instruction religieuse. Toute sa vie, S. Jean Chrysostome devait demeurer fidèle à celui qu'il appelait saint Mélèce. L'Eglise d'Occident, qui fut très lente à voir bien clair dans cette situation embrouillée s'honora du moins en en tenant jamais rigueur à S. Jean Chrysostome de sa fidélité au pasteur qu'en toute bonne foi il avait considéré comme l'évêque légitime d'Antioche.

Mélèce prit en affection le brillant jeune homme de 25 ans qui délaissait la chaire de Libanius pour venir s'asseoir aux pieds de celle où Flavien et Diodore expliquaient la sainte Ecriture. Il l'engagea à recevoir le baptême (369 ou 370). Ce fut pour Jean le point de départ d'une vie nouvelle. Quittant définitivement le barreau, renonçant au théâtre, et aux réunions du peuple, il commença une existence de recueillement, de méditation, de prières, de surveillance de soi-même, et Mélèce fort édifié par la conduite de son néophyte, ne tarde pas à l'ordonner lecteur.

Il fit cette promotion à la veille de partir pour son troisième exil. L'arien Valens venait de monter sur le trône de Constantinople ; il allait, dans Antioche même, compléter l'éducation chrétienne de Jean en lui donnant d'assister à une persécution sanglante contre les catholiques.

Déjà lorsqu'il approchait de sa vingtième année, Jean avait pu voir la réaction païenne tentée par Julien l'Apostat et secondée par Libanius. Quelques chrétiens d'Antioche avaient été mis à mort. Au péril de leur vie, de courageux fidèles, parmi lesquels se trouvait probablement Jean lui-même — car il parle de ces faits avec des détails qui supposent un témoin oculaire — avaient donné une sépulture honorable à ces nobles champions de la foi. Mais sur cette pente glissante qui le conduisait à la persécution sanglante, Julien l'Apostat s'était retenu de toutes ses forces : il savait que, le jour où il tirerait le glaive, les Chrétiens accouraient aux supplices comme les abeilles à leur ruche, suivant sa propre expression. Il eût préféré tuer le Christianisme sous les sarcasmes et décourager les Chrétiens en les écartant des fonctions publiques comme de l'enseignement des lettres, et en les écrasant d'impôts spéciaux. L'empereur Valens, lui borné et fanatique, alla du premier coup, pour soutenir l'arianisme, à la persécution ouverte.

Chassés de leurs églises, les catholiques d'Antioche, toujours conduits par Flavien et Diodore, essayèrent de se réfugier dans des grottes de la montagne voisine. Poursuivis jusque dans cet asile, traqués de toutes parts, ils tenaient leurs assemblées en plein air, la nuit, tantôt sur les bords de l'Oronte, tantôt au champ de Mars, partout où ils pouvaient. Sûrement Jean faisait partie de ces réunions clandestines. La terreur régnait. Un complot ayant éclaté dans lequel avaient trempé deux devins de bas étage, Valens obligea les habitants d'Antioche à livrer, sous peine de mort, tous leurs livres ayant un rapport plus ou moins étroit avec la magie, afin de les brûler publiquement (374). Jean courut à cette occasion un grand danger.

« J'étais jeune alors, racontait-il plus tard à ses fidèles de Constantinople. Les pires soupçons planaient sur Antioche, qui fut entourée de soldats, et l'on se mit à rechercher partout les livres de prestige et de magie. L'auteur d'un de ces livres ayant jeté son ouvrage inachevé dans le fleuve fut pris et sommé de le donner, ce qu'il ne put faire. Chargé de chaînes, le malheureux fut traîné en prison en attendant la mort qu'il ne tarda pas à subir. En ce moment je me dirigeais avec un de mes amis vers l'oratoire d'un martyr, situé dans les champs, et nous traversions les jardins qui bordent l'Oronte. Mon compagnon, voyant quelque chose flotter sur l'eau, s'approcha et le saisit ; c'était un livre. Je me mis à lui contester en riant la propriété de sa trouvaille. Voyons, dit-il, ce que c'est — et dès les premières lignes il reconnut des signes de magie. Or précisément un soldat passait près de nous. Mon ami, tremblant de frayeur, dissimula le livre sous son manteau. Qui nous aurait crus, quand nous aurions expliqué que ce volume venait de tomber par hasard entre nos mains ? Car on emprisonnait les gens, même les moins suspects. Nous ne savions quel parti prendre. Dieu nous sauva de ce péril. »

Le soldat ne s'aperçut de rien, et le livre rejoignit rapidement le fil de l'eau.

Quel était cet ami dont parle Jean ? Il ne nous le dit pas ; mais nous savons que pendant toute sa vie il trouva près de lui ces affections dévouées

qu'attirent comme un aimant les personnalités puissantes et qui semblent germer spontanément au voisinage des cœurs purs.

L'ami le plus intime de sa jeunesse se nommait Basile. Ils étaient du même âge ; leur rang social et leur fortune étaient semblables ; ils avaient fait ensemble toutes leurs études ; et plus tard, lorsque Jean, après son baptême, avait remplacé ses luxueux vêtements par un habit de couleur sombre et commencé de vivre retiré dans sa maison, Basile lui était demeuré fidèle. Souvent ils s'entretenaient ensemble des dangers que le monde fait courir à la vertu. Ils en concluaient que l'idéal de la vie chrétienne ne pouvait être réalisé que dans une vie cachée et solitaire. Ils voulurent enfin réaliser leur rêve, et se préparèrent secrètement au départ.

Mais des résolutions de ce genre échappent difficilement aux intuitions d'un cœur maternel. Anthusa devina son fils. Elle alla le trouver, vêtue de deuil, le visage pâle ; elle le prit silencieusement par la main, et l'ayant conduit chez elle, le fit asseoir en pleurant à ses côtés dans cette chambre où il était né, et l'ayant longuement regardé à travers ses larmes, elle lui représenta qu'elle avait pour lui, sacrifié tous les bonheurs auxquels, après la mort de son mari, pouvaient légitimement aspirer ses vingt ans.

« Certes, continua-t-elle (c'est Jean lui-même qui a dépeint cette scène et qui nous a transmis ces paroles), certes, si je te rappelle ce que j'ai fait, ce n'est pas pour te le reprocher. Je ne te demande qu'une chose en retour : ne me rends pas veuve une seconde fois ; ... attends ma mort ; peut-être viendra-t-elle bientôt... Quand tu m'auras ensevelie, quand tu auras mêlé mes cendres à celles de ton père, entreprends ce que tu voudras. Mais tant que je respire encore, ne dédaigne pas de vivre avec moi... ne précipite pas dans un abîme de maux une mère qui ne t'a fait que du bien... »

Ainsi découvert, ainsi pressé, Jean céda : malgré les instances de son ami, il remit à plus tard l'exécution de son dessein, et reprit sa vie de recueillement, d'étude et de pénitence, sous la garde de sa mère qui continuait à le décharger de tous les soins matériels. Il a décrit lui-même le bonheur de cette vie solitaire.

« Sans doute mes passions ne sont pas éteintes, mais dans cette solitude il m'est plus facile de les combattre. Assailli par la vaine gloire, je m'aperçois plus vite de ses pièges ; le feu des désirs déréglés est moins violent puisque les yeux ne lui fournissent aucun aliment ; je n'ai ni à dire, ni à entendre du mal de personne, n'ayant pas d'interlocuteur... ; personne ne me provoque à la colère... Sans doute mon âme est faible, facile à entraîner, sujette à l'envie ; elle ne peut demeurer calme ni sous les injures, ni sous les louanges... Néanmoins, comme on voit les bêtes féroces bien nourries et bondissantes terrasser facilement ceux qui les attaquent, mais devenir impuissantes et sans force lorsqu'on les exténue par la faim ; ainsi convient-il d'affamer les passions de mon âme afin de pouvoir leur résister. Si je me présentais dans le monde, tous ces monstres se jetteraient sur moi, déchireraient ma vie ; m'obligeraient à une lutte formidable. Enfermé dans ma solitude, j'ai des efforts à faire pour les dompter ; cependant, avec la grâce de Dieu, je les repousse, et je n'entends plus que leurs lointains hurlements. Voilà pourquoi je garde ma cellule, et la tiens close à tout visiteur. »

Tant de vertus dans un clerc, jeune, noble, intelligent, l'imposaient à l'attention. Deux évêchés de la région étant devenus vacants, on songea à Basile et à Jean pour les promouvoir à l'épiscopat (370 ou 372). Mais laissons ici parler Jean lui-même :

« Aussitôt que j'eus connaissance du projet des évêques, je fus frappé de crainte et de surprise : crainte qu'on n'employât contre moi la violence ; surprise car je ne pouvait m'expliquer comment les Pères électeurs avaient été conduits à de telles vues sur nous. Plus je m'examinais moi-même, moins je me trouvais digne de cet honneur.

Mon généreux ami étant venu me trouver en particulier et m'ayant communiqué la nouvelle comme si je l'ignorais, me pria de ne rien faire cette fois encore que d'un commun accord, se déclarant prêt à me suivre dans le parti que je prendrais, qu'il fallût fuir ou céder. Sûr de ses dispositions, et convaincu que je porterais un grand préjudice à l'Eglise, si à cause de ma faiblesse, je privais le troupeau de Jésus-Christ d'un pasteur si capable, je lui cachai ma pensée, moi qui n'avais pas de secret pour lui ; je lui répondis qu'il fallait réfléchir à loisir, que rien ne pressait ; et je lui laissai croire qu'en tout cas nous agirions de concert.

Quelques jours après arrive celui qui devait nous imposer les mains. Je me cache. On s'empare de Basile, qui, ne sachant pas ce que j'avais fait, se courbe sous le joug. Il était persuadé que j'allais suivre son exemple, ou plutôt qu'il suivait le mien : car quelques-uns des assistants, le voyant exaspéré de la violence qu'on lui faisait, se mirent à dire tout haut qu'il était absurde, quand celui des deux qui passait pour le plus intraitable — c'est de moi qu'ils parlaient — s'était soumis avec une modestie parfaite au jugement des Pères, que l'autre, plus modéré, plus sage, s'emportât, résistât, se montrât si opiniâtre et si orgueilleux. A ces paroles, mon ami céda.

Mais quand il sut que j'avais pris la fuite, il vint me trouver dans un profond abattement, il s'assit auprès de moi, et essaya de me raconter la violence qu'il avait subie ; mais la douleur l'empêchait de parler... Le voyant tout en larmes et si bouleversé, et sachant bien pourquoi, je me mis à rire, et lui prenant la main, je voulus l'embrasser et rendre gloire à Dieu du succès de mon stratagème. A la vue de mon contentement, comprenant que je l'avais trompé, sa douleur et son indignation redoublèrent, et il éclata en reproches. »

Jean dut s'expliquer, s'excuser, et la conversation des deux amis fécondée par les réflexions prolongées qu'elle suggéra à Jean lui fournit le thème de ses six livres sur les grandeurs du Sacerdoce, un pur chef-d'œuvre, dont nous parlerons bientôt.

Il était clair que des tentatives de ce genre ne manqueraient pas de se renouveler. Jean voulut y couper court une bonne fois. Peut-être aussi la vie devenait-elle difficile à Antioche pour un partisan aussi résolu de Mélèce, l'évêque catholique exilé ; enfin et surtout l'appel mystérieux ne cessait de retentir dans son cœur. Il résolut de se retirer près des moines. Nous ne savons si Anthusa était morte ou si, comprenant que la situation avait changé, elle donna son consentement. Jean semble avoir préludé à ce départ définitif par quelques voyages, notamment en Palestine et sur les bords de l'Euphrate. Quoiqu'il en soit, à la dernière minute, au moment de réaliser le rêve de toute sa jeunesse, il connut un instant ces défaillances de la nature dont Dieu réserve parfois l'humiliante épreuve aux âmes les plus généreuses. Mais écou-

tons son aveu, si touchant, si humain dans sa naïve sincérité :

« Je me demandais, écrit-il, comment je ferais désormais pour avoir mon pain frais tous les matins ; si je n'en serais pas réduit à me servir pour mes aliments à la même huile que pour ma lampe ; si je ne tomberais pas entre les mains d'un supérieur impitoyable qui m'obligerait à bêcher la terre, à traîner des pièces de bois, à porter l'eau, à travailler comme un esclave, à ne manger que de mauvais légumes. »

Sa fierté et sa délicatesse de jeune patricien élevé dans le raffinement et le luxe se cabraient devant de telles perspectives d'avenir. — Et ce n'était pas sans raison.

* *

Dans la solitude des montagnes, qui, au-delà de l'Oronte, du côté du Nord, bordaient l'horizon d'Antioche, vivaient tout un peuple de moines. Ils étaient vêtus d'habits misérables faits de cuir, de poils de chèvre ou de chameau. Toujours nus pieds, ils bêchaient la terre, semaient des légumes, les arrosaient, greffaient des arbres, tressaient des nattes ou des corbeilles de jonc, fabriquaient des voiles de navire ou de grossières étoffes ; quelques-uns copiaient des manuscrits et étudiaient les Saints Livres. Divisés en petits groupes que dirigeait l'un d'eux, ils se levaient à la première lueur de l'aurore pour louer ensemble le Créateur, et prolongeaient leur prière jusqu'à ce que le soleil paraisse. Leur journée était divisée en quatre parties égales, marquées par des prières faites en commun. Ils demeuraient à jeun et en silence jusqu'au soir ; mais quand le soleil disparaissait à l'horizon, ayant dit les prières des Vêpres, ils prenaient un repas extrêmement frugal : du pain et de l'eau, un peu d'huile pour quelques-uns, des herbes, quelques légumes et un peu de vin pour les plus faibles et les vieillards. Une prière terminait ce repas, suivi de quelques instants d'entretien pieux pendant que s'allumaient au ciel les étoiles. Une prière encore et sur une natte étendue à terre, chacun se couchait tout habillé. Leur sommeil était léger. A minuit, se glissant au milieu d'eux et les touchant seulement un peu du pied, le supérieur les réveillait : ils passaient tout le reste de la nuit à chanter des psaumes et des cantiques, sauf un instant de repos qu'ils s'accordaient encore immédiatement avant l'aurore. Ce dur régime les rendait maîtres de leurs passions et entretenait leur santé jusqu'à la plus extrême vieillesse. Vénérés et bénis par les pauvres auxquels ils distribuaient leurs biens et les fruits de leur travail, ils étaient heureux et joyeux ; leur âme grandissait dans ce que S. Jean Chrysostome, à qui nous avons emprunté tous les traits de ce tableau, appelait « la philosophie divine » ; ils retrouvaient, dit-il encore, le bonheur d'Adam avant sa chute, en menant une vie pareille à celle des anges du ciel.

Tels étaient les vailants cénobites, à l'écorce parfois un peu rude, aux pénitences étranges, mais à l'âme haute et pure vers lesquels, le fils d'Anthusa, à l'âge de trente ans environ (374), dirigeait ses pas en refoulant ses appréhensions. Depuis longtemps, il les connaissait, car dans ces monastères, l'on savait enfreindre la règle du silence pour exercer l'hospitalité la plus accueillante et la plus simple. S. Jean Chrysostome insistera souvent plus tard, auprès de ses auditeurs d'Antioche, pour qu'ils aillent faire une visite à cette « ville de la vertu », dont le spectacle était une prédication efficace qui provoquait des conversions et des vocations. Il se mit sous la conduite d'un saint vieillard, un Syrien, et pendant quatre ans vécut de la vie des moines.

Il y goûta un véritable bonheur ; son existence en demeura toute illuminée : il n'en parle jamais sans enthousiasme et sans attendrissement.

Cependant, malgré tous ses efforts, la richesse de ses dons naturel et le rayonnement de sa vertu déjà consommée ne pouvaient passer complètement inaperçus. C'est à lui que ses frères en religion s'adressaient dans leurs difficultés de conscience.

Le moine Théodore — peut-être était-ce le célèbre Théodore de Mopsueste, qui, en même temps que notre Jean, avait étudié la sainte Ecriture auprès du prêtre Diodore, et qui devait, comme Diodore, du reste, devenir évêque et tomber dans l'hérésie à laquelle Nestorius, son disciple, devait donner son nom — a-t-il subi une crise de vocation, provoquée par le découragement, et par l'amour très vif que lui inspirait une jeune fille nommée Hermione ? C'est à Jean qu'on s'adresse pour le ramener dans le droit chemin, et il écrit son traité : *ad Theodorum lapsum.* Le jeune Stagire, qui était entré au monastère à l'insu de son père, mais avec le consentement de sa mère, tombe-t-il, malgré les dispenses qui lui ont été accordées pour ménager sa santé débile, dans une noire hypocondrie, bientôt accompagnée de violentes et soudaines convulsions et d'hallucinations effrayantes ? Vite, on demande à Jean de remonter le moral de celui que tous considèrent comme la proie du diable, et il écrit ses livres de consolation « au moine Stagire tourmenté par le démon ». Démétrius, vivant encore dans la ville d'Antioche, où, comme Jean et Basile jadis, il pratique de son mieux l'ascèse, a-t-il besoin de mieux s'exciter au repentir de ses fautes et à la componction du cœur, il s'adresse à Jean, qui lui envoie son premier livre « sur la pénitence »; Stéléchius, « un saint homme de Dieu », ayant lu ce livre, désire en avoir davantage, et Jean lui dédie un second livre sur le même sujet.

Mais voici que l'horizon de notre écrivain s'étend. Valens, vers 375, continuant ses persécutions, prétend enrôler dans ses armées les moines catholiques qui refusent de souscrire à l'arianisme ; il envoie des tribuns avec des troupes dans les montagnes des environs d'Antioche remplies d'ascètes, c'est le pillage, l'incendie, la chasse aux moines organisée : le sang coule, il y a des morts. Ariens et païens battent des mains, et quelques mauvais chrétiens font chorus : il y a toujours eu des chrétiens pour qui la vie monastique est incompréhensible. Quant aux vrais fidèles, ils se taisent : car la moindre parole peut coûter la vie, et il n'y a pas longtemps que Valens a fait incendier en pleine mer un navire chargé de quatre-vingt prêtres catholiques dont la venue lui déplaisait. Mais si personne n'ose parler, Jean va s'en charger :

cette fois il n'y a pas à le presser beaucoup pour qu'il ressaisisse sa plume. Jadis dans un tout petit libelle, qui rappelle par certains côtés les exercices d'école auxquels il excellait sous Libanius, il avait mis en parallèle un empereur et un moine, et démontré audacieusement que le sort du moine est le plus enviable. Il faut maintenant autre chose, et il lance ses trois livres « contre les détracteurs de la vie monastique ».

« Qu'on ne me dise pas, s'écrie-t-il, que pour éviter l'enfer et faire son salut, il n'est pas nécessaire de quitter sa maison. Plut à Dieu qu'il en fût ainsi ! Plût à Dieu... que les lois et la vertu prévalussent si bien dans les villes que personne n'eût à demander à la solitude abri et protection ! Mais puisque tout est sens dessus dessous, puisque les villes malgré les lois et les tribunaux, regorgent d'injustices et de crimes... faut-il blâmer ceux qui s'efforcent d'arracher quelques âmes à ce grand naufrage ?... Ah ! blâmez plutôt ceux qui rendent les villes inhabitables à la vertu !

Ce n'est pas que je veuille changer les villes en désert, ou transférer le genre humain dans la solitude et sur la montagne. Je voudrais, au contraire, voir entre les hommes une paix si parfaite, que les hôtes de la solitude éprouvent le besoin de rentrer dans la ville, et que les habitants de la ville n'aient plus à songer au désert. S'il n'en est pas ainsi, est-ce ma faute ? »

Et il termine son premier livre par cette apostrophe vengeresse, qui aurait pu lui coûter la vie :

« Dans quelle catégorie de perversité mettrons-nous ces législateurs, les auteurs de cette loi insensée, qui traitent les maîtres de la vertu comme on n'oserait pas traiter les maîtres du vice, qui attaquent avec plus d'ardeur les hommes qui travaillent à empêcher le mal, que ceux qui le font ? Car ceux-ci — ceux qui font le mal — on ne les blâme pas, on les ménage ; mais ceux-là — ceux qui font le bien — on ne peut les supporter. Ainsi nos nouveaux législateurs disent à tous, par leurs actes et leurs paroles, qu'il faut punir, avec ceux qui pratiquent la justice, ceux aussi qui ont l'audace d'en parler ! »

Dans son second livre, il s'adresse à un père idolâtre outré de la douleur parce que son fils s'est fait moine. Le point de vue qu'il adopte est assez curieux : il entreprend de démontrer que le solitaire chrétien réalise et dépasse l'idéal rêvé par les poètes grecs, entrevu et souhaité par Socrate, Platon et tous les grands philosophes.

« S'ils existent quelque part, c'est bien le moine qui les possède, ces Champs-Elysées de la Fable avec leurs îles, leurs prairies, leurs myrtes, leurs champs d'asphodèle, leur air embaumé et leurs chœurs, vêtus de blanc qui chantent des hymnes... Le solitaire ne craint rien, parce qu'il ne tient à rien. Pour le bannir de chez lui, il faudrait le bannir de la terre ; les sources, les fleuves, les lacs pourvoient à sa boisson : pour nourriture, il a les plantes, les légumes, le pain qu'on trouve partout... Il respire l'air le plus pur, il boit une eau délicieuse, il vit au milieu des fleurs et des parfums. L'homme des villes, au contraire, vit dans la boue... S'asseoir sur l'herbe épaisse, au bord d'une claire fontaine, à l'ombre des arbres touffus, loin du bruit et de toute agitation, repaître son regard d'un magnifique spectacle, posséder dans sa conscience une joie plus pure encore que la lumière du ciel ; — dites-moi, n'est-ce pas mille fois plus agréable que de rester tout le jour enfermé dans un appartement ? Non, riches, non ! vos marbres splendides n'ont pas la fraîcheur de cet air qu'on respire ici ; l'ombre de vos toits ne vaut pas celle de ces arbres ; vos mosaïques ne sont jamais aussi brillantes que le tapis des champs émaillés de fleurs. Vous le pensez vous-mêmes ; vous qui voudriez avoir des arbres jusque dans vos appartements, et qui préférez une vaste prairie à vos plafonds dorés ; car n'est-ce pas pour cela que vous quittez la ville aussitôt que vous le pouvez, et que, laissant là toutes ces beautés artificielles, vous allez à la campagne pour y trouver de la beauté véritable ?... Laissez donc le solitaire au fond de son désert, il est le plus heureux des hommes. Nul roi ne l'égale en puissance... Son bonheur ne craint pas d'écueil... Comme l'aigle, il plane dans les hauteurs, très haut dans l'air pur et vif... La mort elle-même lui sourit : elle vient donner à ses désirs une vie meilleure encore, vers laquelle tendaient tous ses travaux et toute son existence ici-bas. »

Avec les parents chrétiens, auxquels il s'adresse dans son troisième livre, Jean change de langage. Au lieu de songer à étouffer dans leurs enfants tout germe de vocation religieuse, ces parents feraient mieux de leur procurer une éducation vraiment chrétienne. Qu'on les forme à l'éloquence, fort bien : mais il y a autre chose.

« L'homme vicieux est d'autant plus malheureux et d'autant plus néfaste qu'il possède mieux l'art de la parole. La vertu peut se passer de l'éloquence ; mais l'éloquence sans la vertu à quoi sert-elle ? A bouleverser, à déchirer, à changer en un enfer la société humaine. »

Cette voix qui criait dans le désert était entendue dans Antioche ; elle y relevait les courages et des visiteurs nombreux se dirigaient vers ce jeune ascète qui semblait ignorer la crainte aussi bien qu'il connaissait l'éloquence.

Mais bientôt on ne trouva plus Jean parmi les moines.

Dans les lieux les plus retirés et les plus sauvages de la montagne, tantôt dans une fente de rocher, tantôt au pied d'un arbre, parfois dans un tombeau vide ou dans une cabane isolée, vivaient absolument seuls ceux qu'on appelait les anachorètes ou ermites. Ils étaient vêtus d'un cilice, couchaient sur la cendre, parfois sur la terre humide et nue, chargeaient leurs corps de chaînes de fer, s'exerçaint à manger et à dormir le moins possible, quelques-uns même se privaient de toute boisson : Jean était devenu l'un d'eux. Dérobé à tous les regards, n'ayant de rapports qu'avec un seul homme, qui de temps en temps, lui apportait un peu de pain, dormant sans se coucher, la tête simplement appuyée sur ses mains, et celle-ci soutenues par une corde, employant son temps à quelque travail manuel et surtout à la méditation des Saintes Lettres qu'il apprit alors tout entières par cœur, Jean passa deux années complètes dans la caverne qui fut le théâtre de ces effrayantes austérités ; deux années de bonheur pour son âme de saint. Mais il avait cette fois abusé de ses forces ; perclus, souffrant des reins, le corps brisé, il fut enfin contraint de redescendre vers la ville. Là il continua, dans sa maison, une vie aussi mortifiée que le permettait l'état de sa santé. Sa pensée, son cœur, son idéal demeuraient tournés vers la solitude ; ils y resteront fixés toute sa vie. Il ne comprenait pas que sa maladie était providentielle, et qu'en le ramenant à Antioche, Dieu le conduisait vers sa vraie vocation (380).

* *

D'autres y songeaient pour lui. Revenu de son 3e exil (378), Mélèce ne tardait pas à ordonner diacre son cher disciple, qui commença dès lors l'instruction des fidèles dans des cathéchismes préparatoires au baptême. Il comprit vite que son amour de la solitude devait s'adapter à ses devoirs nouveaux ; il rouvrit donc sa porte à quelques amis et entretint au dehors, du moins par lettres, quelques relations de famille ou de bienséance. A cette époque de sa vie se rapportent les livres qu'il écrivit à quelques jeunes veuves chrétiennes afin de les consoler et de leur indiquer leurs devoirs : pour leur tracer un idéal de vie, il n'avait qu'à se souvenir des vertus de sa propre mère. Il consacre également quelques livres à célébrer les grandeurs et les beautés de la virginité chrétienne. Mais surtout il achève de mûrir et de fixer par écrit ses réflexions sur l'idéal qu'il se fait du prêtre et de l'évêque, et se décide à publier les six livres de son Dialogue « *sur le Sacerdoce* », le plus soigné de tous ses écrits, celui dont l'influence fut la plus profonde, car il a servi dès lors et sert encore aujourd'hui à soulever et à modeler toutes les générations de prêtres qui se succèdent dans l'Eglise.

Ecoutons par exemple ce qu'il dit de la pureté de vie nécessaire à l'évêque et au prêtre :

« Il n'est pas possible que leurs défauts échappent aux regards... Tant qu'un athlète se tient chez lui et ne se mesure avec personne, il peut cacher sa faiblesse et sa lâcheté ; mais à peine a-t-il quitté ses vêtements pour lutter dans l'arène, qu'il est aussitôt jugé ! Ainsi en est-il des hommes qui vivent dans la retraite et le repos ; cette vie solitaire jette un voile sur leurs défauts ; mais quand ils sont introduits dans le monde leur âme apparaît nue aux regards de tous. Les fautes des hommes vulgaires, commises pour ainsi dire dans l'ombre, ne perdent que leurs auteurs ; mais le scandale donné par les hommes élevés au-dessus du peuple et connu de lui porte préjudice à tous... pour peu qu'ils s'oublient, leurs plus petites faiblesses font l'effet de grands crimes, car généralement ce n'est pas à la nature de l'action, mais au rang de celui qui pèche, qu'on mesure la grandeur du péché... Il faudrait donc que les âmes des prêtres fussent semblables aux corps de ces jeunes saints que la grâce divine garda intacts dans la fournaise de Babylone... Le feu qui enveloppe le prêtre de ses flammes dévorantes, qui sonde, qui pénètre sa vie tout entière, c'est la malveillance. Oui, que la malveillance trouve dans sa conduite le moindre brin de paille à saisir, elle s'y attache aussitôt, dévore cette partie défectueuse de l'édifice, et tout le reste fût-il plus resplendissant que les rayons du soleil, elle le noircit de son épaisse fumée. »

Parmi les devoirs des pontifes, la prédication lui semble l'un des plus redoutables.

« Pour arriver à la guérison des maladies corporelles, les médecins ont des moyens divers. Nous, pour obtenir celle des âmes, nous n'en avons qu'un : l'instruction par la parole. Elle tient lieu de remède et de régime ; elle fait l'office du fer et du feu. Qu'elle soit inefficace, tout le reste n'est rien. ».

Mais quand l'orateur sacré a bien travaillé ses discours, quand il sait le remède qui guérit, son succès est-il assuré ? Pas du tout. Le résultat dépend encore des dispositions de ses auditeurs. Or « la plupart... viennent non point comme des disciples qui écoutent un maître, mais comme des oisifs qui assistent aux représentations du théâtre et aux luttes du cirque. On prend parti pour un prédicateur ou pour un autre ; on n'écoute que pour juger, applaudir ou critiquer... La foule des auditeurs cherche plutôt le plaisir de l'oreille que le salut de l'âme. Il faut donc que l'orateur sacré parvienne à dominer son auditoire pour modérer cette jouissance infructueuse à laquelle il aspire et pour tourner son attention vers des choses plus utiles.

(Autre difficulté) : On ne pardonne pas à un orateur cette faiblesse commune à tous les hommes qui est de ne pas réussir toujours également. Si ses discours ne répondent pas exactement à sa réputation, les reproches, les traits malins pleuvent sur lui. Personne ne songe qu'une indisposition subite, une vive préoccupation a troublé peut-être la pureté de son intelligence et ne lui permet pas de formuler ses pensées d'une manière claire et précise ; que l'orateur est un homme, et que par conséquent il lui est impossible d'être toujours égal à lui-même... Enfin l'auditoire ne se compose pas entièrement d'hommes instruits : ils sont d'ordinaire en petit nombre... Aussi le meilleur discours n'est pas toujours le plus goûté... Il faut se résigner d'avance à ces jugements absurdes... et méditer ses discours dans la vue de plaire à Dieu ; si de plus les hommes les approuvent, il faut bien accueillir cette approbation ; s'ilse refusent leurs éloges, il faut savoir s'en passer sans se plaindre, et se consoler en songeant qu'on n'a employé son savoir, son talent, et sa parole que pour entrer dans les vues de Dieu et pour le glorifier. »

Ce n'est pas seulement l'exercice de la parole, mais le ministère sacré tout entier qui requiert du prêtre une science variée et prudente.

Il faut connaître la vie humaine autant que ceux qui sont le plus mêlés au monde, et en être en même temps plus dégagé que les solitaires réfugiés sur les montagnes.

« Car le prêtre doit à tous ses conseils : aux personnes mariées, aux princes et aux gouverneurs, aux riches, aux indigents, aux chefs de famille, aux vierges, aux veuves, aux enfants. Il doit allier la prudence la plus réservée à la franchise la plus ouverte, connaître tout ce qui est mal et ne faire que le bien, s'attaquer à la corruption et garder une pureté idéale. »

Oui, une pureté idéale, car ses rapports avec les fidèles ne sont qu'une partie des fonctions du prêtre : il doit s'approcher de Dieu même, et traiter avec lui. Et S. Jean Chrysostome décrit ici la dignité du prêtre avec un enthousiasme et une vigueur de trait qui n'ont jamais été dépassés.

« Dieu lui-même, s'écrie-t-il, a institué ce ministère sacerdotal. Il a voulu que des êtres plongés encore dans la chair d'ici-bas remplissent les fonctions des Anges. Il faut donc qu'il soit pur, celui qui entre dans le sacerdoce, pur comme s'il vivait au ciel mêlé aux chœurs des esprits bienheureux... Et en effet, quand tu vois le Seigneur immolé, gisant sur l'autel, et le prêtre en prières penché sur la victime, et tous les fidèles empourprés de ce sang précieux, dis-moi, crois-tu être encore sur la terre parmi les hommes ? N'es-tu pas plutôt transporté dans les cieux, et, toute pensée charnelle bannie comme si tu étais un pur esprit, ne vois-tu pas devant toi un spectacle céleste ?...

O prodige ! O bonté de Dieu ! Celui qui est assis là-haut, à la droite du Père, en ce moment même se laisse prendre par la main de tous (les fidèles qui communient), il se livre à quiconque veut l'embrasser et le recevoir. Voilà ce qui se passe sous le regard de la foi.

Représente toi Elie (au sommet du Carmel) : une foule immense l'entoure : la victime est placée sur les pierres, tous attendent et regardent, immobiles et

silencieux ; le prophète seul élève la voix pour prier, et tout à coup la flamme tombe du ciel et dévore l'holocauste... Regarde maintenant nos saints mystères et tu y verras plus que ces prodiges : Le prêtre est debout, portant non pas un feu éphémère, mais le Saint-Esprit même ; il prie longtemps, non pour que le feu du ciel tombe sur son offrande, mais pour que la grâce, descendant par l'hostie, embrase les âmes de tous et les rende plus brillantes que l'argent purifié dans le creuset...

Qui donc doit-il être, cet homme qui se lève devant Dieu au nom de tous les hommes, le représentant, non d'une ville ou d'un peuple, mais de tout le genre humain, qui parle pour les morts et pour les vivants, et demande grâce pour tous ?... Comme si le monde entier lui était confié, comme s'il était le père de tous, il se présente devant Dieu pour demander l'extinction de toutes les guerres, l'apaisement de tous les troubles, le règne de la paix, la prospérité universelle... Mais lorsqu'invoquant le St-Esprit il accomplit le redoutable sacrifice, lorsqu'il tient dans ses mains le Souverain Seigneur de tout l'univers, je le demande, à quel rang le placerons-nous ? Quelle pureté, quelle piété ne doit-on pas exiger de lui ! Qu'elles doivent être chastes, ces mains, cette langue par lesquelles s'accomplit un si grand mystère ! Qu'elle doit être éminente, la sainteté de cette âme qui reçoit un esprit infini ! Alors les anges accourent d'en haut ; ils environnent le prêtre, ils remplissent le saint lieu ; toute la hiérarchie céleste descend là, autour de cet autel où gît la victime, et proclame sa gloire...

Et tu ne frémis pas, concluait Jean en s'adressant à son ami Basile, d'engager une âme comme la mienne dans un ministère si saint, de songer à la dignité sacerdotale pour un homme comme moi, aux vêtements souillés, qui mériterait d'être exclu par Jésus-Christ de son divin banquet ? L'âme du prêtre doit resplendir comme le flambeau qui éclaire le monde, et la mienne est enveloppée des ténèbres d'une conscience qui sent sa culpabilité... Les prêtres sont le sel de la terre, et mon peu de sagesse, mon insuffisance en toutes choses, qui pourrait les supporter sans dommage, sinon vous, mes amis très chers, qui m'avez voué depuis si longtemps une affection dont l'indulgence est sans bornes ? »

A de tels accents d'humilité, on reconnaît le cœur d'un saint. A de telles clartés sur les grandeurs, les devoirs et les vertus du prêtre, on reconnaît une âme que l'idéal sacerdotal a comme fascinée : plus elle le considère, plus elle se sent effrayée ; elle voudrait s'enfuir et ne peut même en détourner les yeux : c'est tout le charme, le trouble, les admirations enthousiastes et attendries d'une vocation qui se dévoile — et à laquelle ressemble, mais de loin, l'éclosion d'un premier amour humain : l'on veut s'en défendre, et l'on se sent attiré délicieusement ; l'on multiplie les précautions et le cœur s'enchaîne davantage ; l'on répète à tout venant les dénégations les plus sincères, et tout le monde sourit ; et celui dont la destinée se fixe ainsi est le seul qui demeure sans rien comprendre : il s'obstine à regarder le passé, alors que tous savent et prédisent quel sera son avenir.

* *

Pendant que notre saint s'attardait dans ces illusions, Flavien souriait et agissait. L'ancien maître de Jean dans l'exégèse des Livres Saints avait succédé à Mélèce sur le trône épiscopal d'Antioche. Sentant ses forces affaiblies par l'âge et d'ailleurs peu doué pour la parole publique, surtout devant les grandes foules, Flavien ne crut pouvoir mieux faire que de conférer enfin la prêtrise à celui qui en comprenait si bien les grandeurs, et de confier le ministère de la parole à celui qui s'en faisait un idéal si relevé.

Jean était prêt. Anthusa lui avait légué sa conscience pure et délicate de chrétienne ; Libanius lui avait appris à goûter et à pratiquer l'art de bien dire ; les déchirements dus à l'hérésie avaient développé dans son âme le dévouement pour la foi compromise et l'amour pour l'église morcelée; les persécuteurs avaient fait épanouir dans son cœur l'ardeur généreuse poussée jusqu'au désir du martyre ; les moines, durant un long séminaire de six années, lui avaient enseigné la pratique d'un autre héroïsme, quotidien celui-là, l'héroïsme de la sainteté ; Mélèce et Flavien l'avaient initié peu à peu au ministère des âmes, et ramené soumis au pied des autels en le courbant sous l'ordination sacerdotale. Il était prêt. Et le succès de son premier discours au peuple d'Antioche proclamait une fois de plus que les carrières les plus brillantes et les plus fécondes sont la récompense des longues et obscures préparations ; comme les grands orateurs, les vrais saints se forment : ils ne s'improvisent pas. F.-M. CATHERINET.

# QUESTIONS
## de science ecclésiastique
### CONSULTATIONS DIVERSES

**Le dévouement humain est-il toujours de la charité authentique ?**

Q. — Que penser de ces affirmations d'un prédicateur parlant de l'amour du prochain : — « Un athée, un communiste, qui se dévoue aux autres est sauvé. Une femme païenne qui se dévoue pour sa famille est sauvée, car, sans le savoir, c'est Dieu qu'elle aime dans son prochain. »

Peut-on admettre, comme semble l'insinuer ce prédicateur, que l'amour du prochain suffirait à justifier un païen, indépendamment de l'amour de Dieu, ou du moins parce qu'il suppose un amour implicite de Dieu ?

R. — La réponse doit être nuancée. Quand le Christ nous a laissé le commandement de la charité fraternelle, il l'a exprimé ainsi : « Aimez-vous les uns les autres *comme je vous ai aimés* » (Jo., XIII, 34). A une autre occasion, parlant de renoncement et du sacrifice de soi, comme condition d'entrée dans le Royaume, il disait : « Qui aura perdu sa vie *à cause de moi* la trouvera » (Mt., x, 39).

Il faut donc admettre qu'il existe, à côté de l'authentique charité chrétienne, un amour fraternel et un dévouement aux autres, capables de sacrifice et qui ne dépassent pas les possibilités humaines naturelles. Tout être humain, quel qu'il soit, s'il n'est pas dévoyé, possède des ressources naturelles de dévouement et de don de soi à ses frères.

Que faut-il pour être sauvé ? Il faut essentiellement un retournement de notre être, une « con-

version », opérée par la grâce de Dieu, qui infuse en l'homme sa propre vie et sa propre charité.

Cette œuvre ne se fait pas sans notre collaboration, qui suppose au moins la connaissance que Dieu existe et qu'il est seul capable de nous apporter le salut et le vrai bonheur. (Hebr., XI, 6). Cette disposition semble être le minimum requis de la part d'un païen pour qu'il reçoive de Dieu la foi surnaturelle ; et l'on peut parler dans ce cas de « foi implicite » sur laquelle pourra être greffée par Dieu la charité théologale, et celle-ci devra être le *motif*, au moins implicite, de l'acte de dévouement envers le prochain pour que cet acte ait valeur salutaire ; car pour être *sauvé*, la foi ne suffit pas ; il faut aussi la charité théologale, soit habituelle, soit s'il s'agit d'un acte humain, actuelle.

Dans le concret, on ne peut savoir, de science certaine, si un dévouement humain procède de la foi et de la charité au sens propre. On pourrait le présumer dans le cas où le désintéressement d'un athée serait tel qu'il impliquerait la reconnaissance d'un Absolu auquel la personne en question se subordonnerait totalement. Mais qui peut juger en dehors de Dieu lui-même ?

Cf. C$^{al}$ Saliège, *Semaine catholique de Toulouse*, 16-9-56, conférence publiée par la *Doc. cath.* du 25 novembre 1956 :

« *L'amour du prochain peut être, dans certains cas*, un amour de Dieu qui s'ignore. Il peut être aussi absolument étranger à tout amour de Dieu et rester dans un ordre purement humain. Il peut même s'opposer consciemment à Dieu. Et la suprême tentation de l'homme moderne est peut-être de montrer qu'on n'a pas besoin de Dieu pour faire le bien... Une charité qui ne se réfère pas à Dieu n'est pas une charité chrétienne. Un athée peut être bon, peut être bienveillant et bienfaisant, vertus naturelles qui peuvent peut-être *le conduire à la foi*. Mais ces vertus naturelles ne sont pas la charité chrétienne. *Là où il n'y a pas la foi, pas de charité chrétienne.* »

A. G.

---

### Péché de malice et péché de fragilité

Q. — Que penser de l'opinion suivante : « On ne va en enfer que pour des fautes de malice. Car, pour les fautes de fragilité, Dieu, dans sa bonté, accorde toujours la grâce de profiter des moyens de pardon qu'il met à notre disposition » ?

R. — Cette distinction ne correspond pas exactement à la distinction entre péché mortel et péché véniel. Sans doute, le péché de malice est plus grave que celui de fragilité ou de faiblesse. Cf. S. Thomas (*S. Theol.*, I$^{a}$-II$^{ae}$, q. 78, a. 4). Cependant le péché de faiblesse n'est pas toujours véniel, surtout si on le considère dans une série d'actes peccamineux dont la répétition peut dénoter un attachement au créé capable de détourner de Dieu (*aversio a Deo*).

S. Thomas fait remarquer (I$^{a}$-II$^{ae}$, q. 77, a. 8) que lorsque la passion pousse au péché d'une façon subite, la raison n'a pas le temps d'intervenir et, par conséquent, il n'y a pas faute mortelle. « Mais, continue-t-il, lorsqu'un individu en vient par passion à l'acte du péché ou bien au consentement réfléchi, ce ne peut être subitement. Partant, la raison délibérante a la possibilité d'intervenir : elle peut, en effet, exclure ou du moins entraver la passion. Si donc elle n'intervient pas, il y a péché mortel. Effectivement, nous voyons que beaucoup d'homicides et beaucoup d'adultères sont commis par passion. »

Quant aux « moyens du pardon » offerts par Dieu, ils existent toujours, même pour l'individu qui a péché mortellement par malice. Seul l'orgueil et l'obstination peuvent le fermer à l'action de la grâce. Mais il ne suffit pas de la grâce pour « en profiter » ; l'homme reste *libre* de les accepter ou de les repousser, quelle que soit la puissance de la grâce proposée par Dieu.

A. G.

---

### S. Paul cite-t-il Epiménide ?

Q. — Curiosité légitime d'un vieux professeur : « Je lis dans la *Bible de Jérusalem* (Actes des Apôtres, trad. et notes de Dom Dupont, Paris, 1953, p. 156, ℣. 28) : « C'est en elle [la divinité] que nous avons la vie, le mouvement et l'être ». En note : « Phrase inspirée d'Epiménide, poète de Cnossos (VI$^{e}$ siècle av. J.-C.). Cfr. également le passage lequel Paul fait allusion dans ce même Epiménide .Tit. I, 12) ».

J'ai voulu vérifier le texte ; impossible de mettre la main dessus. — Pourriez-vous me renseigner sur cet Epiménide, ses œuvres et le texte en question.

R. — Il y a, en effet, quelques difficultés à se procurer les œuvres d'Epiménide et à vérifier le texte, pour la bonne raison qu'il n'en existe que quelques fragments insignifiants. Ils ont été recueillis par Kinkel, dans son édition *Epicorum græcorum fragmenta* (T. I, p. 230 ss. ; bibliothèque Teubner). Cette édition a été malheureusement détruite par les bombardements de 1944. On trouve quelques renseignements dans la biographie de Diogène de Laërce, I, 109 et ss. (cf. Diels, *Vorsokratiker*) et une notice de Suidas.

Malgré les légendes qui entourent son nom, Epiménide est un personnage réel, né au VI$^{e}$ siècle av. J.-C. Au temps de Solon (669-559), il est venu à Athènes pour y purifier la ville inquiète du meurtre de Cylon. On lui attribue une foule d'ouvrages, pour la plupart apocryphes, une *Théogonie*, qui est peut-être authentique, une épopée sur *Minos et Rhadamanthe* et un *Traité sur les sacrifices*. Ce qui est sûr, c'est que, dès le VI$^{e}$ siècle, on avait sous le nom d'Epiménide un recueil d'oracles (χρησμοί et de chants purificatoires καθαρμοί) qui expliquent la formation des légendes relatives à son histoire. A noter ce qui est plein d'intérêt pour l'histoire des idées morales et religieuses que l'apparition des καθηρμοί répond à un début de transformation dans le monde grec de ces mêmes idées morales et religieuses.

Quoi qu'il en soit, le vers attribué à Epiménide et que cite saint Paul est bien de lui. Reprenons maintenant l'ensemble des textes où le poète crétois paraît cité.

Dans son discours aux Athéniens, S. Paul s'exprime ainsi (XVII, 24-25) :

« Le Dieu qui a fait les richesses et le monde et toutes les choses qui y sont, lui qui est le Seigneur du Ciel et de la Terre, n'habite point dans les temples faits de mains d'hommes ; ni il n'est point servi par des mains humaines, [comme] s'il avait besoin de quelque chose, lui qui donne à tous la vie, le souffle et

toutes choses. Il a créé d'un seul [sang] toute la race des hommes pour habiter toute la surface de la terre ayant déterminé les temps prescrits et les frontières de leur habitat, afin qu'ils cherchent Dieu si, en effet, toutefois ils le cherchent en tâtonnant et le trouvent, d'autant qu'il n'est pas loin de chacun de nous, *car en lui nous vivons, nous sommes mus* (*nous nous mouvons*), *nous sommes*, comme quelques-uns de vos poètes l'ont dit : car aussi de sa race nous sommes » (Ἐν αὐτῷ γὰρ ζῶμεν καὶ κινούμεθα καί ἐσμέν).

Il convient de rapprocher cette citation d'une autre citation de S. Paul dans l'épître à Tite, I, 12.

L'un d'entre eux, leur propre prophète a dit : Crétois, *menteurs perpétuels*, méchantes bêtes, panses fainéantes.

La même appréciation se trouve dans deux vers de Callimaque [1].

« Qui donc, ô Père (Zeus) en a menti ? Les Crétois, les Crétois *toujours menteurs*. Ils ont bien été jusqu'à te bâtir une tombe, ô roi ! Mais tu ne mourus jamais, tu es pour l'éternité. »

L'éditeur M. Cahen ajoute en note : « Ce début d'hexamètre devenu proverbe était attribué à Epiménide le Crétois. »

Le proverbe, « *Crétois, perpétuels menteurs* » était connu dans toute l'antiquité, mais Callimaque de Cyrène n'en était pas l'inventeur. Ce « propre prophète des Crétois », les écrivains anciens le nomment en toutes lettres, il s'agit d'Epiménide de Crète. Clément d'Alexandrie l'avait déjà identifié (Strom., I, XIV, 59). S. Jérôme l'explique très bien :

« Sunt qui putent hunc versum de Callimacho Cyrenensi poeta sumptum et aliqua ex parte non errant. Siquidem et ipse in laudibus Jovis adversus Cretenses scriptitans qui sepulcrum ejus se ostendere gloriabantur, ait : Cretenses, semper mandaces, qui et sepulcrum ejus sacrilega mente fabricati sunt. Verum integer versus de Epimenide poeta ab Apostolo sumptus est et ejus exordio Callimachus in suo poemate est usus. » (*P. L.*, 26, 572).

Ainsi donc une première conclusion, c'est que la citation faite par saint Paul dans son épître à Tite est d'Epiménide, mais si nous montrons que la citation du discours aux Athéniens se trouvait dans le même passage, par le fait même, nous aurons prouvé que ce début d'hexamètre appartient lui aussi au Crétois et que les anciens ne se sont pas trompés.

La solution de ce petit problème d'érudition a été trouvée par J. Rendel Harris (*The Expositor*, série 7, 1906, II, p. 305-317 ; 1907, III, p. 332-337 ; série VIII, 1912, IV, p. 348, 353). Il a prouvé que l'hexamètre de l'épître à Tite, les vers de Callimaque ainsi que les mots cités par saint Paul devant l'Aréopage auraient été empruntés à un poème d'Epiménide intitulé *Minos*. D'après E. Jacquier (*Les Actes des Apôtres*, p. 535-36), Isho'dad de Merv, dans son commentaire des Actes (Edition M. Duncan Gibson) [2], *Horæ semiticæ*, n° x, p. 29, explique le texte de l'Apôtre par une citation faite en syriaque du poème d'Epiménide sur Minos. C'est au poète crétois que S. Paul aurait emprunté sa citation : « en lui nous vivons, nous nous mouvons et nous avons notre être. »

Une version syriaque de quatre vers grecs empruntés à ce poème perdu de Minos a donc été découverte dans le commentaire d'Isho'dad. Elle a été retraduite à nouveau en grec par A. B. Cook [3].

Ces quatre vers reconstitués reproduisent le passage du poème sur Minos que nous avait conservé en syriaque Isho'dad, mais ils rejoignent pour les grouper en un seul quatrain les citations que saint Paul nous avait fait d'Epiménide.

Ainsi la phrase que cite l'Apôtre devant les Athéniens est bien d'Epiménide. Elle n'existe plus dans le texte original, mais une traduction syriaque nous a permis de la retrouver et de reconstituer le passage en entier.

A. VINCENT.

[1] Callimaque, *Hymnes* I, 8. Ed. Budé, p. 35 et n° 1. On y trouvera le texte grec, en même temps que la traduction.

[2] Isho'dad de Merv était évêque d'Hadasha vers 850. Il avait écrit un commentaire des Actes des Apôtres, *Comm. on the Acts of Apostles*, édité et publié par Miss Margaret Dunlop Gibson, à Cambridge, en 1913.

[3] On trouvera la reconstitution de ces quatre vers grecs, dans l'ouvrage cité de E. Jacquier, *Les Actes des Apôtres*, p. 535-36, en note.

---

## LE MARIAGE MIXTE FRANCO-MUSULMAN

Numéro spécial des **Annales juridiques, politiques, économiques et sociales** publiées par la « Revue Algérienne », revue de la Faculté de Droit. — In-8 de 205 p., 650 fr. — Alger, Librairie Ferraris, 1956.

Dans la revue *Ecclesia* (avril 1956, p. 27-30) M^me^ Françoise M. nous confie qu'elle s'est mariée avec un Nord-Africain musulman. Elle déclare qu'elle se sent parfaitement heureuse ; elle est demeurée chrétienne et par respect profond de la foi de chacun des époux, l'un et l'autre acceptent les expressions différentes de leur foi en un Dieu unique. Ce témoignage a-t-il valeur de preuve ? Il y a des mariages mixtes qui sont heureux, d'autres qui ne le sont pas. Aussi dans le liminaire qui précède la lettre de M^me^ Françoise M., le directeur de la revue écrit-il : « Il va de soi cependant qu'une telle union ne peut être qu'une exception et, qu'en règle générale, ces mariages sont à déconseiller ». La raison en est que les deux civilisations, la chrétienne et la musulmane sont trop différentes. Un proverbe arabe dit : « Marie-toi dans ta tribu et dans ta religion ». Il a raison.

Mais si l'on cesse de se placer au point de vue subjectif (celui d'une bonne entente possible entre deux époux de religion différente) et qu'on examine le mariage mixte : catholique-musulman au point de vue objectif, il est indispensable de connaître la législation de l'Eglise et la législation civile, et celle-ci selon la loi française et selon la loi musulmane [1].

### I. — *Le mariage mixte devant l'église catholique*

Le mariage mixte, au point de vue catholique, est celui d'un baptisé avec un non-baptisé, entre une catholique par exemple et un musulman. Ce cas fait naître entre les deux personnes un empê-

[1] Il nous suffit de rappeler quelques vues générales qui pourront suggérer la conduite d'un curé, devant lequel se poserait le cas d'un tel mariage mixte.

chement *dirimant* de disparité de culte (can. 1070). Cet empêchement se justifie par le danger de perversion que l'intimité avec un infidèle peut faire courir à la foi du conjoint catholique, à celle des enfants à naître du mariage, et aussi par la crainte des dissentiments que la diversité des religions peut faire naître entre les époux au cours de leur vie commune.

En 1953 le nombre des mariages franco-musulmans pouvait être estimé en chiffres ronds à 400 par an, soit plus d'un par jour. Depuis cette date et par suite des événements de l'Afrique du Nord, ce nombre a diminué d'une façon assez notable. Il n'est plus en augmentation croissante, mais il en existe quand même à Paris et en France dans les centres d'ouvriers nord-africains.

Quelle est à cet égard la position de l'Eglise catholique ? En 1948, *la Croix* publiait sous ce titre « *Dispenses de Disparité de Culte* » la note suivante :

« Le Secrétariat de l'Episcopat français a adressé aux évêques d'opportunes instructions concernant le problème des mariages des Nord-Africains avec des chrétiennes. En voici la teneur :

« Depuis quelques mois des suppliques plus nombreuses que par le passé sont adressées aux chancelleries des évêchés en vue d'obtenir des « dispenses de disparité du culte ». Les dispenses demandées concernent pour la plupart des mariages que des jeunes filles catholiques désirent contracter avec des musulmans.

Nous rappelons à MM. les curés que « la dispense de disparité de culte » ne peut être accordée que si l'on a la certitude morale que les engagements acceptés et signés par les deux futurs, seront fidèlement respectés.

Lorsqu'un Musulman, pour complaire à une chrétienne qu'il veut épouser, demande le mariage religieux, il convient de faire preuve de la plus grande circonspection et de ne jamais perdre de vue ce que peut être l'avenir de la femme chrétienne qui épouse un Musulman et des enfants qui naîtront de cette union.

MM. les curés ne devront pas oublier que malgré les promesses, même parfaitement sincères, les Musulmans ne peuvent que très difficilement se détacher des mœurs et des coutumes de leur milieu d'origine. Et surtout, s'ils doivent, même après une longue absence, retourner dans leur milieu musulman et patriarcal, ils ne sont pas généralement libres de n'en pas reprendre les mœurs. Si donc il n'est pas possible d'avoir la certitude morale que les engagements exigés par l'Eglise seront respectés, mieux vaut laisser se contracter une union purement civile.

Pratiquement, MM. les curés ne devront jamais promettre le mariage religieux avant d'en avoir référé à l'évêché. Il leur sera alors adressé des instructions en vue de l'enquête que, si l'évêché le juge à propos, il transmettra à Rome avant « la demande de dispense de disparité de culte ».

Pour toutes ces formalités, il est opportun de prévoir un délai d'au moins deux mois. En aucun cas l'évêché ne saurait répondre favorablement à une demande de dispense qui lui serait adressée quinze jours avant la date fixée pour la célébration du mariage.

Il est rappelé que cette dispense n'est jamais accordée que sous certaines conditions, fixées par le canon 1061. Il faut : *a*) une cause juste et grave ; *b*) une promesse écrite du conjoint non-catholique qu'il écartera de son époux ou de son épouse tout danger de perversion ; une promesse des deux conjoints que toute leur descendance à venir sera baptisée et élevée dans la religion catholique. Cette promesse doit être faite avant la concession de la dispense, sous peine de nullité de cette dernière ; *c*) une certitude morale de l'exécution de la promesse. »

En 1952, la *Semaine religieuse* de Lyon (27-6-52) publiait une note sur les mariages des Nord-Africains avec des chrétiennes. On en trouvera le texte dans la *Doc. cath.* (1955, col. 654-56). Voici quelques passages importants :

— Le Nord-Africain est-il *vraiment libre ?* Sa « liberté » actuelle ne signifie pas qu'il ne soit pas légitimement marié sous le statut coranique. Dans sa pensée, que pèsera son mariage avec une chrétienne par rapport aux mariages qu'il a pu contracter sous le régime coranique qui lui laisse des possibilités de divorce pratiquement illimitées ? De retour chez lui, rien, légalement, ne peut l'empêcher de prendre une nouvelle épouse ou de reprendre celle qu'il avait laissée au pays. De par ailleurs, *le caractère patriarcal très accusé de la famille nord-africaine risque de rendre vite la vie intolérable à une Européenne transplantée en Afrique du Nord*, dans certains milieux du moins, même au cas où le mari ne posséderait pas déjà de femme au pays. Les élites modernes nord-africaines le savent et le disent...

*En conclusion :*

— *Etre très prudent, prendre son temps, étudier le contexte social et privé.*

— *Ne pas faire pression pour la régularisation,* soit en poussant la partie musulmane à un baptême après mariage rapide, soit en sollicitant à la légère une dispense fondée sur la disparité de culte.

— Dans l'immense majorité des cas, *déconseiller aux chrétiennes* une union avec un musulman, non pas évidemment en raison de la race, mais en raison de ce que doit être le mariage envisagé : fondation d'un foyer chrétien, où la vie chrétienne soit vraiment possible et facile pour la femme et pour les enfants, et pas seulement dans les premiers temps, mais toujours. Dissiper les illusions d'une jeune chrétienne envisageant une telle union comme un moyen d'apostolat.

*Notes complémentaires.* — Plus peut-être que d'autres confessions, l'Islam est totalitaire. Un de ses juristes écrit :

1° *A propos de la femme :* « Tous les juristes musulmans admettent que l'épouse acquiert la nationalité de son mari et perd la sienne propre, lors du mariage. » (Noter que « nationalité », chez un musulman, inclut « religion »).

2° *A propos des enfants :* « L'enfant appartiendra à la nationalité qui lui est plus avantageuse » (au point de vue technique). Ainsi, l'enfant dont un parent est musulman, sera musulman. L'enfant trouvé dans un quartier musulman ou mixte sera considéré comme musulman, à moins qu'un témoignage n'en établisse autrement. (Et l'enfant non musulman, dont un des parents est citoyen d'un Etat islamique, sera lui aussi « dhimmi » et non pas étranger). Ces deux citations montrent avec quelle prudence il faut agir quand une union entre un musulman et une chrétienne est à envisager.

## II. — *Le mariage mixte devant la loi coranique*

D'après le Coran, Mahomet a permis à ses fidèles d'épouser une non-musulmane à la seule condition que la religion de l'épouse soit basée sur les livres sacrés (juifs et chrétiens) et qu'elle soit « d'une religion du Livre » (Coran, v, 7), c'est-à-dire que le Musulman a le droit d'épouser une chrétienne ou une Juive, à l'exclusion d'une idolâtre ou d'une athée. De fait, Mahomet a épousé une chrétienne, Maria la Copte, et une Juive, Safia.

En fait, le Musulman moyen voit sans déplaisir le mariage avec une chrétienne. La raison, c'est que, à l'inverse du Chrétien pour qui le mariage est un « sacrement », lien religieux indissoluble, le Musulman peut se séparer par une répudiation régulière d'une épouse chrétienne. La répudiation n'est pour lui qu'une formalité en cas de mésententе, tandis que l'Eglise catholique n'admet pas l'annulation du sacrement de mariage.

### III. — *Le mariage mixte algérien au point de vue civil*

Le mariage mixte algérien est en principe celui que contractent deux personnes relevant de lois religieuses différentes. Dans un sens restreint local, c'est le mariage entre deux personnes dont une seule relève en Algérie du *Statut musulman.* La particularité de ce mariage mixte algérien est de juxtaposer et, par conséquent, de mettre en opposition tout au moins apparente, le *statut personnel musulman* qui régit l'un des époux et les *règles du Code civil* s'il est de nationalité française.

Car il ne faut pas confondre la *religion* musulmane et le *statut personnel* musulman. La croyance religieuse ne relève que de la conscience de celui qui croit ; mais la France reconnaît en outre à tout indigène musulman, né en Algérie, qu'il demeure en Algérie ou en France, un statut personnel reposant sur la loi coranique et les coutumes musulmanes reconnues en Algérie comme ayant force obligatoire.

Ce statut personnel s'impose dans le droit privé des musulmans indigènes. 1° Il concerne *les successions* et, là, il fait à la femme une condition bien inférieure à celle que les Européens font à l'épouse ou à la fille. — En outre 2° l'indigène musulman peut être légalement *polygame.* D'après le Coran il a droit à quatre épouses et autant de concubines qu'il en peut nourrir. — 3° La jeune fille n'a pas à consentir à son propre mariage, c'est *son père qui décide* pour elle. — 4° Il y a possibilité pour le mari de *rompre le mariage* par la répudiation, c'est-à-dire, sans aucune formalité, condition ou indemnité à verser. La femme ne peut demander le divorce au juge que pour certaines causes bien déterminées. C'est là, en fait, très souvent à l'heure actuelle une polygamie successive au lieu d'une polygamie simultanée. — 5° En droit les enfants appartiennent au mari.

Les populations algériennes, même lorsqu'elles vivent dans l'indifférence et la non-pratique religieuse sont demeurées très attachées à ce statut familial, alors même qu'en Russie, Turquie et Albanie, l'exercice de ce droit musulman a été aboli.

C'est évidemment sur ces points qu'il convient d'attirer plus particulièrement l'attention de la jeune fille chrétienne qui voudrait épouser un Musulman. Car il faut remarquer ceci :

— 1° Le statut juridique musulman ne s'acquiert pas par l'adhésion à la religion musulmane. Un Français ou une Française d'origine peuvent embrasser la religion musulmane cela n'entraîne pour eux aucun changement de législation, quand même ils auraient déclaré vouloir se soumettre à la loi musulmane.

— 2° Le Français musulman (indigène) perd son statut musulman lorsqu'il perd la nationalité française. Cessant d'être régi par la loi française en vertu de laquelle il jouissait de ce statut, il ne le possède plus au regard de cette loi. Par contre, le statut musulman ne se perd pas par l'abandon de la religion musulmane, ni par la conversion à une autre religion. Aucun texte ne le permet. Ceci vaut en particulier pour le régime successoral.

— 3° Un Musulman peut toujours pour un acte déterminé relevant du statut personnel ou successoral, *opter* pour les règles de la loi française. En Algérie : *a)* un mariage peut être contracté en la forme musulmane si les deux personnes qui s'unissent, sont de statut personnel musulman ; *b)* ces mêmes personnes peuvent, si elles le préfèrent, contracter mariage devant l'officier de l'état civil et, dans ce cas, les règles d'ordre public du code civil français régissent leur union quant à ses conditions, sa forme et ses conséquences.

Dès que l'un des époux n'est pas de statut musulman, le mariage est, à plus forte raison, régi à tous les points de vue par la loi française de droit commun.

— 4° Au sujet des effets du mariage :

la femme française non-musulmane qui épouse un Français musulman reste française puisque son mari, quoique régi par un statut différent, est français ;

le Français musulman ne perd pas le bénéfice de son statut personnel lorsqu'il se marie avec une femme non régie par la loi musulmane. Mais par le fait du mariage, il est réputé y renoncer pour tout ce qui dépend des *conséquences* de ce mariage. A ce point de vue, il est désormais régi uniquement par les règles du droit civil français ;

l'enfant né d'un mariage mixte, n'est jamais de statut personnel musulman si ses parents ne sont pas tous deux régis par ce même statut, même s'ils sont tous deux de religion musulmane, et s'il est élevé dans cette religion. Un tel enfant est régi par le droit civil français. Il ne peut donc jamais se prévaloir de la loi musulmane ou coutumière. Il n'a jamais accès devant les tribunaux de justice musulmane. Sa tutelle est organisée conformément aux prescriptions de la loi française ;

enfin, quels que soient la nationalité ou le statut de chacun des époux, le mariage ne peut être dissous que conformément aux règles du Code civil. Le mari de statut local ne peut pas répudier sa femme ; le divorce ne peut avoir lieu que pour les causes et dans les formes prévues par la loi française.

On voit par toutes ces dispositions que la législation française dans son ensemble, a pris soin de sauvegarder la femme française qui a commis l'imprudence de contracter un mariage mixte avec un indigène nord-africain. Le malheur, c'est que trop souvent ces dispositions légales ne sont pas connues ni des prêtres ni des avocats et que, de ce fait, l'épouse se trouve livrée, sans oser se défendre, à toutes les exigences d'un mari qui se croit tout permis [2].

[2] A propos du mariage de M[lle] Amélie Picard avec Ahmed, Cheikh des Tidjani des Oulad Sidi Cheikh, je relève, p. 49, une légère erreur. Elle n'a pas vécu « maritalement ». Elle avait contracté un mariage religieux légal devant le cardinal Lavigerie lui-même.

A qui voudrait connaître exactement la situation présente de la femme musulmane, mariée à un indigène de statut musulman on ne saurait trop recommander la lecture des *Etudes Sociales Nord-Africaines* (6, rue Barye, Paris-17e) de décembre 1952 ; cahier 27. **La femme musulmane.** In-8 de 58 + 7 p., 150 fr.

Cette petite brochure bien renseignée donne l'état de la femme dans le mariage musulman selon le rite malékite. A noter que la polygamie et plus fréquente qu'on ne le croit généralement et aussi d'ailleurs les mauvais traitements. L'auteur traite également de l'état de la femme kabyle, ainsi que des conditions d'habitat et de moralité dans un douar de la Kabylie. Un dernier chapitre expose les signes et les causes de l'évolution présente.

A. VINCENT.

# LITURGIE

Q. — N'y a-t-il pas une anomalie dans le fait suivant : on peut reporter au dimanche la solennité, et donc la messe, de certaines fêtes quand elles tombent en semaine : vg. Sacré-Cœur, Corpus Christi, même Epiphanie, Patron, etc... L'Ordo dit alors : « Omnes Missæ, præter parochialem, possunt dici de festo ».

N'est-ce pas la Messe paroissiale qui est la principale pour fêter la solennité en question, donc celle qui devrait être *chantée* ou solennisée ?

R. — Si votre ordo porte vraiment « *parochialem* », il est dans l'erreur depuis 1920 ! C'est « *conventualem* » qu'il faut lire. Voici quelques explications.

Le décret du 28 octobre 1913 permettant la solennité extérieure des fêtes fixées autrefois à un dimanche excluait, dans son texte primitif, la messe conventuelle *et* la messe paroissiale (*præter conventualem et parochialem*) ; de même la huitième réponse pour Hildesheim, le 16 juin 1922. C'est pourquoi un indult avait été accordé à la France, le 14 janvier 1914, permettant de dire comme messe de paroisse celle de la solennité, dans les églises où il n'y avait qu'une messe.

Mais les nouvelles rubriques, parues en 1920, ne défendent aucunement (cf. *Addit. in rub. Miss.*, tit. II, n° 11) de célébrer comme messe de paroisse celle des solennités dont elles prévoient la translation au dimanche (tit. IV, n° 3). Aussi, la S. C. des Rites, dans un but d'uniformité, a-t-elle réformé ses décisions antérieures lors de leur insertion dans le deuxième appendice de ses décrets. Celui du 28 octobre 1913 (devenu le décret 4308) ne mentionne plus la messe de paroisse, mais seulement la messe conventuelle, comme empêchant celle des solennités transférées. La huitième réponse pour Hildesheim (décret 4372) a elle aussi été modifiée. En voici la teneur nouvelle :

« Missa de solemnitate festi, ex decreto generali S. R. Congregationis n° 4308, diei 28 octobris 1913, in dominicam translata, num a parocho pro populo applicari potest, secundum novas rubricas Missalis, tit. II, n° 11 ? — RESP. : *Affirmative.* »

Dès lors il est clair que la messe de paroisse peut partout être celle d'une solennité transférée. Nous vous précisons, en ce qui concerne celle des fêtes fixées autrefois à un dimanche, que toutes les messes sans exception, dans une église paroissiale non tenue à la messe conventuelle ou capitulaire, peuvent être de la solennité s'il s'agit d'une fête double de Ire classe ou du Saint Rosaire.

# L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

## Comptes rendus bibliographiques

L. WELTER. — **La Réforme ecclésiastique du diocèse de Clermont au XVIIe siècle.** — In-8 de 283 p. — Paris, Letouzey, 1956.

Rien de plus curieux que ce livre. Il est bourré de documents, malheureusement avec des notes rassemblées à la fin du volume, plein de citations savoureuses. Cela s'ouvre en 1615 et l'auteur fait connaître l'état du diocèse à cette date, c'est-à-dire avant toute réforme. Le diocèse alors était plus vaste qu'il n'est de nos jours. En dehors de l'actuel département du Puy-de-Dôme, il embrassait la région de Mauriac dans le Cantal, de la Chaise-Dieu dans la Haute-Loire, de Cusset et même de Souvigny, dans l'Allier, avec en tout 840 paroisses réparties en 15 archiprêtrés.

Il y avait alors beaucoup de prêtres, on oserait dire trop de prêtres. En dehors du clergé paroissial, environ un cinquième des paroisses possédait des communautés de prêtres, appelés *communalistes* ou *filleuls*, et qui n'avaient rien d'autre à faire que d'acquitter les fondations de messes, ou à chanter des obits. Selon le mot de l'abbé Sicard, ce clergé « était tellement occupé à prier pour les morts qu'on se demande comment il avait le temps de s'occuper des vivants ». Il ne s'en occupait pas toujours du reste de façon édifiante !

En dehors des communautés de prêtres, le diocèse comptait 54 chapitres de chanoines, à la tête desquels celui de la cathédrale. Ajoutons à cela des Ordres religieux, 18 abbayes, plus de 100 prieurés et quantité de couvents de Cordeliers, de Minimes, de Jésuites, de Capucins, de Récollets, etc. Comme dans le reste de la France, la plaie des abbayes et prieurés était la commende.

Au milieu de tout ce monde, le rôle d'un évêque réformateur est malaisé. Il est loin d'avoir le choix de ses curés, car il y a près de 200 nominateurs pour les 840 paroisses. Quant aux chapitres, férus de leurs coutumes et droits établis, ils opposent la résistance la plus tenace, la plus subtile à toutes les ordonnances épiscopales. Dans l'ensemble, en 1615 l'état religieux et moral du diocèse est peu brillant : relâchement du clergé tant séculier que régulier et des religieuses elles-mêmes, abus innombrables, manque presque total de discipline, rusticité et grossièreté des mœurs.

Tout cela cependant va changer peu à peu. Quatre évêques réformateurs vont se succéder jusqu'à 1715, d'abord les deux frères Joachim et Louis d'Estaing, puis le vigoureux Gilbert de Veny d'Arbouze, enfin François Bochart de Saron.

Sur un plan uniforme, l'auteur nous les fait voir à l'œuvre : réforme des séculiers, des réguliers, des abbayes et prieurés ; établissements de couvents nouveaux ; introduction de communautés de femmes. Joachim d'Estaing livre des luttes parfois épiques, en particulier avec son chapitre cathédral. Mais il arrive tout de même à ses fins et on peut le considérer comme le père de la réforme dans le diocèse avec ses 35 ans d'épiscopat, allant de 1615 à 1650. A lui seul, il occupe donc la moitié du volume. Il se montre à nous sous

les dehors d'un homme vif et prompt, autoritaire et volontaire, mais plein de foi, de zèle, d'amour des âmes. Son frère Louis d'Estaing suit ses traces et prolonge son action, avec plus de mesure et de douceur, vivant dans la simplicité et l'application à tous ses devoirs d'évêque. Il meurt en 1664. Après lui Gilbert de Veny d'Arbouze est une figure haute en couleurs, entré dans les Ordres contre son gré et par la volonté de ses parents, se rebiffant contre toute discipline jusqu'à l'âge de 40 ans, puis se convertissant soudain et tout entier, pour vivre désormais en prêtre exemplaire, puis, de 1664 à 1682, en évêque attentif à tous les besoins de son diocèse. Il faut dire que dans l'intervalle, sous Louis d'Estaing, un grand séminaire avait été fondé à Clermont. Mais tous les ecclésiastiques n'étaient pas obligés d'y passer et l'action bienfaisante de cette fondation ne devait se faire sentir que peu à peu.

Après ces trois évêques, la réforme est acquise dans ses grandes lignes. En raison des conflits qui opposent le pape Innocent XI et Louis XIV, le siège de Clermont reste vacant de 1682 à 1692. François Bochart de Saron nommé en 1692 et qui mourut en 1715, laissait le diocèse dans un meilleur état encore. Durant ses 23 ans d'épiscopat, il avait su se faire aimer de tous.

Le livre s'achève sur un tableau du diocèse en 1715. Au lieu de 840 paroisses, chiffre donné page 7 (et non 820, page 266), il n'en a plus que 750 et 35 chapitres au lieu de 54 (chiffre donné page 8 et non 51, chiffre donné page 266). Le changement de chiffres indique le souci d'assurer aux curés et chanoines une vie décente, par la suppression des cures trop petites et des prébendes insuffisantes. Les chapitres, y compris celui de la cathédrale, sont devenus plus soumis à l'évêque, plus disciplinés. En 1715, les moines relâchés, qui étaient la règle en 1615, sont devenus l'exception. Les Ordres nouveaux, plus actifs et, comme on dit de nos jours, plus dynamiques, sont devenus plus nombreux que les Ordres anciens. Un contemporain peut alors écrire :

« Le clergé, depuis la ferveur des premiers siècles, n'a jamais été plus réglé, plus exemplaire, ni plus saint qu'il ne l'est maintenant, soit par la sagesse des prélats, soit par l'institution des séminaires, soit par le zèle des grands hommes que nous considérons comme les restaurateurs de la discipline ecclésiastique. »

Ce jugement est de La Volpillère, dans son livre *Discours synodaux*, Paris, 1704. Il y eut sans doute peu de diocèses en France dont on put faire pareil éloge !

L. C.

---

F. CLAEYS-BOUUAERT. — **L'Ancienne Université de Louvain, Etudes et documents.** — In-8 de 341 p. — Publications universitaires, Louvain, 1956.

Cet ouvrage n'a pas pour but de fournir une histoire complète et détaillée de l'Université de Louvain. Un aperçu synthétique de cette histoire a déjà été donné par L. Van der Essen, en 1921. L'auteur du présent volume se propose d'exposer, à l'aide de documents en partie inédits, la marche de l'administration centrale, le développement des controverses doctrinales et certains aspects de la vie universitaire. Les documents mis en œuvre se trouvent surtout au séminaire de Gand, bien qu'ils viennent de l'ancienne université de Louvain.

L'Université de Louvain fut fondée par Martin V en 1425, mais sans la faculté de théologie qui ne fut ajoutée qu'en 1431, par Eugène IV. Rome montra toujours la plus grande sollicitude pour cette institution, et même quand certaines imprudences de langage purent être reprochées à plusieurs de ses professeurs, tels que Baïus ou Jansenius, le Saint-Siège usa toujours d'une grande patience envers eux.

L'ouvrage nous donne un exposé substantiel concernant la direction de l'Université, ses privilèges, son action en faveur de la religion catholique, en particulier dans la lutte contre le luthéranisme naissant, dans l'œuvre du concile de Trente, dans la réfutation des hérésies en général. Mais on nous parle aussi de la situation matérielle, des traitements des professeurs, des relations avec le pouvoir civil et avec le Saint-Siège. Deux chapitres importants sont consacrés aux rapports entre l'Université et les jésuites d'une part et les jansénistes d'autre part. Le chapitre final nous offre des notices biographiques sur les professeurs les plus marquants du XVII^e^ siècle, Bernard Désirant, Jean-Libert Hennebel, Gommaire Huygens, François Martin, Pierre Melis, Jean Opstraet, Martin Steyaert, Jean-François Van der Velde, Zeger-Bernard Van Espen. Ce dernier est le plus connu. Né en 1646, il émit en 1718 les propositions suivantes, inspirées des théories gallicanes : « Tous les évêques reçoivent leur juridiction immédiatement de Jésus-Christ ; — le pape n'a qu'une primauté d'honneur ; — les évêques peuvent en appeler du pape à l'Eglise ou au concile général. » Finalement, il fut exclu de l'université en 1728, déclaré suspens *a divinis*, comme janséniste. Il dut quitter la Belgique, se rendit à Maestricht, puis à Amersfoort, dans une région soumise à l'Eglise schismatique d'Utrecht. C'est là qu'il mourut le 2 octobre 1728, à l'âge de 82 ans.

Le volume se termine par 37 pages de documents.

L. C.

---

P. Dieudonné RINCHON. — **Les Armements négriers au XVIII^e siècle.** — In-8 de 178 p., 160 fr. belges. — Bruxelles, 25, avenue Marnix.

Dans son numéro du 12 mars 1953, l'*Ami* a déjà traité de ce grave sujet : « *La Traite des Noirs* ». On a dit alors les ravages qu'elle a faits en Afrique à partir du XVI^e siècle. Le présent volume, qui met en œuvre la correspondance et la comptabilité des armateurs et des capitaines nantais, au XVIII^e siècle, nous met en face de la réalité telle qu'elle était vue alors. Il est certain que l'opinion commune en Occident non seulement ne regardait pas la traite des noirs comme un commerce inhumain, honteux, déshonorant, mais que les gouvernements la favorisaient ouvertement et se disputaient âprement les avantages qu'elle procurait. « Le roi Louis XVI, désignant le sieur Mesnager, comme gouverneur de Gorée, lui prescrit de favoriser le commerce des captifs et de le rendre plus facile et moins dispendieux. » On disait expressément, dans les instructions générales, données à partir de 1763, aux gouverneurs et ordonnateurs des établissements français en Afrique occidentale : « Ce sont là les vraies mines qu'il faut chercher. » La main-d'œuvre noire était jugée nécessaire aux colonies d'Amérique et des Antilles. Aussi, Français, Anglais, Espagnols, Portugais. Hollandais Brandebourgeois et Danois s'adonnent-ils au trafic négrier. Dans notre article de 1953, p. 169, nous donnions le chiffre de 40 millions de nègres au total, déportés vers l'Amérique. Dans le volume présent, il est dit que « plus de trente millions d'Africains en trois siècles sont « déplacés » sur les exploitations des Indes occidentales. »

Dans ce même ouvrage, nous lisons : « Sous les règnes de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, l'achat, le transport et la vente des captifs noirs, sont des transactions légales et honorables, approuvées par des millions de Français, négociants, marins, ouvriers, jusqu'aux consommateurs de café et de sucre. » Le général du commerce de Nantes écrit avec conviction : « Quel commerce pourrait-il être comparé à celui dont le résultat est d'obtenir des hommes en échange de

marchandises ? » Les armateurs ne cessent de dire dans leurs Mémoires : « Le commerce d'Afrique est le plus intéressant du royaume, la source la plus abondante des richesses qui entrent dans l'Etat ; sans lui, l'Amérique privée d'esclaves deviendrait infructueuse. » Au surplus, il semble que les consciences chrétiennes se soient tranquillisées avec cette pensée : on achetait des nègres, mais on leur assurait une existence meilleure au total que celle qu'ils pouvaient espérer chez eux, puisque beaucoup parmi eux devaient être mangés ! On trouvera dans le présent ouvrage tous les détails des campagnes commerciales d'un négrier, l'achat des noirs contre des marchandises de la métropole, leur transport et leur vente contre des marchandises coloniales, rapportées ensuite en France, le tout avec un bénéfice énorme.

L. C.

---

« Cahiers Missionnaires » : No 1. Jean d'ESCOLA. — **Quand les Jésuites sont au pouvoir.** — 190 p. (14,5 × 20), 400 fr.

No 2 : **Les héritiers de saint François Xavier.** — 188 p. (14,5 × 20), 400 fr. — Paris, A. Fayard, 1956.

1. — Cet ouvrage est le no 1 des *Cahiers Missionnaires*, publication trimestrielle qui se propose d'étudier l'histoire des Missions et les problèmes missionnaires actuels. Chaque numéro contient deux parties : la 1re groupe des travaux relatifs à un sujet très déterminé ; la 2e est plus générale et suit le mouvement missionnaire dans ses réalisations et ses difficultés présentes, et dans les publications qui en traitent.

Les « Réductions » établies par les Jésuites au Paraguay durèrent de 1587 à 1768. La haine déchaînée contre la Compagnie, supprimée par Clément XIV en 1773, inaugura une campagne de calomnies, toujours vivaces, contre ces religieux qui avaient eu l'audace de fonder une sorte d'empire, où le bien-être des sujets était assuré dans un cadre conforme à l'Evangile.

Ces faits appartiennent à l'histoire de l'Eglise et tous nos confrères en ont une notion générale. L'auteur les décrit en détail ; dans son récit, ils prennent toute leur valeur religieuse et toute leur portée sociale. En le lisant, on voit mieux l'inanité prétentieuse des accusations portées contre le « colonialisme », passé et présent. L'exemple des Guaranis du Paraguay, retournés aux misères physiques, religieuses, morales et sociales après le départ de leurs éducateurs jésuites, a de quoi faire réfléchir beaucoup de nos contemporains. Ce volume les y aidera.

2. — Les *héritiers* de S. Fr. Xavier dont il est question dans toute la 1re Partie (p. 7-149), ce sont les Jésuites. 16 articles sont consacrés à leurs labeurs dans le champ des Missions. La plupart des signatures sont accompagnées de l'indication S. J. ; mais d'autres y ont apporté leur concours, notamment des Pères des Missions Etrangères de Paris et M. Daniel-Rops. La 2e partie (p. 153-188) groupe sept articles sur des sujets d'actualité, d'un caractère plus éclectique.

Un prochain cahier complètera les deux premiers en retraçant l'histoire du P. Ricci. Ainsi ces trois premiers numéros, dont le P. André Rétif, S. J., semble bien être l'animateur, donneront au public, en ce quatrième centenaire de la mort de S. Ignace, un tableau historique d'ensemble de l'activité missionnaire qui est un des buts essentiels de la Compagnie. Sait-on que, par le nombre — pour ne rien dire de la qualité — ils viennent en tête de tous les groupements missionnaires avec presque 6000 sujets adonnés à cette tâche en 1956 ?

---

Léonce CELIER. — **Frédéric Ozanam (1819-1853)**, XII + 150 p. (12 × 19), 550 fr. — Paris, Lethielleux, 1956.

Le procès canonique pour la béatification d'Ozanam est introduit à Rome. Cet ouvrage est donc d'un intérêt très actuel. L'auteur est « vice-président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul » et « inspecteur général des bibliothèques et archives ».

Il commence par suivre son héros dans « ses routes terrestres » et nous offre sous ce titre une brève biographie. Il analyse ensuite « son œuvre écrite », puis « son apostolat charitable », et montre enfin dans sa vie intérieure de chrétien ce qui constitue « son secret » et « son message ».

Sur le rôle d'Ozanam dans la fondation de la Société de S. Vincent de Paul, l'auteur émet un jugement modéré : « A bien interpréter les documents et les faits, dit-il, la Société a eu, comme l'Ordre des Servites, sept fondateurs : les six étudiants et Bailly, mais Ozanam en est le principal, parce qu'il est celui qui en a le mieux conçu l'idée et qui a travaillé le plus activement à la réaliser. Tel est aujourd'hui, avec, on peut le dire, l'approbation des plus hautes autorités de l'Eglise, le sentiment général de toute la Société (p. 125).

A cette œuvre, dont l'académicien Robert d'Harcourt a écrit la préface, nos lecteurs recourront pour avoir, sur ce grand travailleur et ce grand chrétien que fut Ozanam, une documentation brève mais sûre; ils l'indiqueront et la recommanderont autour d'eux.

---

Fr. AMIOT, **Histoire de la Messe.** — 128 p. (14,5 × 19,5), 300 fr. — Paris, A. Fayard, 1956.

Ce volume, de la collection encyclopédique « Je sais; Je crois », rappelle, en quelques pages (11-23) les origines de l'Ordinaire de la Messe jusqu'à saint Grégoire. La 2e partie, qui forme le corps de l'ouvrage (p. 27-126), est une explication de toutes les prières de cet Ordinaire et des cérémonies qui les accompagnent, par l'histoire de ces textes et de ces usages. Une bibliographie bien choisie (p. 127) permettra au lecteur qui le désire de poursuivre ses recherches en consultant les meilleurs auteurs et en accentuant l'importance pastorale de ces vénérables rites.

Le savant professeur de Saint-Sulpice a donné là un ouvrage instructif, qui permettra aux séminaristes et à tous les chrétiens de bien « prier » leur Messe avec le prêtre qui la célèbre.

---

Odette PHILIPPON. — **Le trafic des femmes.** — **In-12 de 140 p., 400 fr. — Paris, Téqui, 1956.**

L'*Ami* (1954, p. 496) a présenté un précédent ouvrage de Mlle Philippon sur un sujet analogue. Il est inutile de revenir sur l'opportunité de semblable publication. Dans ce nouveau volume, l'A., avec un scalpel impitoyable, débride une plaie immonde qui risque fort de déshonorer les nations qui se prétendent civilisées. Elle dénonce les complaisances de tous ordres et de tous milieux en faveur de cette gangrène qui est, en réalité, pour les femmes qui en sont victimes, un esclavage avilissant. Avec une objectivité qui repose sur des enquêtes sérieuses ou des confessions douloureuses, elle nous guide dans ce voyage dantesque à l'enfer des femmes. Une lueur d'espoir cependant au terme de ce périple : renforcement des législations protectrices, programme d'action sociale et familiale.

**IMPRIMATUR**
Lingonis, die 15 januarii 1957
G. MICHEL, *vic. gen.*

*Le gérant* : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)